

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Jean Omnès - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle

Bonnes fêtes
et bonne année à tous...

Ne pas attendre AGIR !

Quelque soit la revendication (salaires, RTT, emplois...) posée au gouvernement, elle reçoit la même réponse : invariablement c'est : non ce n'est pas possible, ... les équilibres budgétaires...

Il y a, c'est vrai, quelques exceptions notables comme les policiers et les gendarmes...

Mais qu'il s'agisse des personnels de la Culture ou de ceux de la Recherche, par exemple, là pas question de déroger au principe d'une RTT sans création d'emploi.

Pas question d'augmentation générale de salaire pour l'ensemble des fonctionnaires. Le point d'indice des fonctionnaires ne doit pas augmenter de plus de 1,2% en 2001. **Ce qui n'empêche pas le gouvernement d'augmenter la prime du Directeur de la Fonction Publique de 40,1% ! Ni de verser 1,7 milliards de F aux patrons de cliniques privées** soit disant pour la revalorisation des salaires des infirmières... qui n'en verront rien.

Certains dans les ministères se lancent dans des discours pré-électoraux, sur la nécessaire réussite du gouvernement. En clair ne revendiquez pas trop dans les prochains mois !

Bien au contraire, nous devons encore renforcer notre action pour obtenir satisfaction à nos revendications légitimes.

Il est plus urgent que jamais d'agir sans attendre pour

- la création d'emplois de tous niveaux, chercheurs et ITA, pour la RTT, la résorption de la précarité et pour améliorer le service public,
- que nos salaires soient augmentés fortement,
- que les carrières dans toutes les catégories soient sensiblement améliorées,
- que les qualifications soient reconnues,
- que les conditions de travail soient améliorées,
- que les retraites soient revalorisées et que le régime de pension de titulaire soit maintenu et amélioré, que tous bénéficient d'une retraite à taux plein après 37,5 années de cotisation.

Nous devons poursuivre et améliorer encore notre travail d'information auprès des chercheurs et des ITA, continuer de débattre avec eux des revendications et de l'action indispensable.

Jean OMNES

SOMMAIRE

- Page 1 *Edito* **Ne pas attendre AGIR !** *Par Jean OMNES.*
- Page 3 **L'EMPLOI : LOIN DU COMPTE !**
- Page 4 **Compte rendu du CTP Ministériel du 7/12/01 et déclaration de la FERC sur la RTT.**
- Pages 5 à 7 **Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 5/12/01 et document sur le projet de budget du CNRS 2002** *par Jacques AUDIN.*
- Page 8 **Quel avenir pour les jeunes scientifiques ?**
- Page 9 **Projet d'établissement du CNRS : une politique dangereuse.** Le SNTRS s'est adressé au Président du CNRS à l'occasion du débat au CA à ce sujet le 14/11/01.
- Pages 10-11 De la réflexion stratégique au projet d'établissement : les séminaires en régions *par Philippe BOUYRIES.*
- Page 11 **JOURNEES D'ETUDES SNTRS-CGT 30 ET 31 JANVIER 2002.**
- Pages 12-13 **LES ELUS C des CSS de l'INSERM** (Commissions Scientifiques Spécialisées) : réflexions sur une action syndicale *par Carlos LABAT élu C au Conseil Scientifique Inserm.*
- Page 14 **Pas de changement de la limite d'âge pour le concours CR2 au CNRS.**
- Pages 14-15 **Le Directeur Général de l'INSERM organise le recrutement tardif et le vieillissement du corps des chercheurs :** lettre ouverte au Ministre de la Recherche.
- Page 15 **TELETHON :** communiqué de presse du SNTRS-CGT du 11/12/01.
- Pages 17 à 23 **DOSSIER OGM :** rapport présenté à la CE du 11/10/01 *par Michel PIERRE au nom du bureau national* **et DEBAT sur les OGM.**
- Pages 24-25 **Contribution au débat concernant l'avenir de la chimie à Toulouse** *par Daniel STEINMETZ Ingénieur de Recherches, élu SNTRS au CS du CNRS et Bruno CHAUDRET Directeur de Recherche, élu SNCS-FSU au CSD Chimie.*
- Page 25 **Catastrophe Toulouse : point financier SNTRS-CGT.**
- Page 26 **Consortium National de Recherche en Génomique :** *déclaration de Jean-Pierre BAZIN (SNTRS-CGT INSERM) concernant la création d'un GIP au Conseil d'Administration de l'INSERM du 24/10/01.*
- Page 26 **MOYEN ORIENT : IL FAUT INTERROMPRE L'ESCALADE DE LA VIOLENCE :** déclaration de la CGT.
- Page 27 **ELECTION PRUD'HOMMALES :** le SNTRS est concerné dans cette bataille *par Michel COUSY.*
- Pages 28 à 31 **TRIBUNE LIBRE : Recherche du Service Public de Recherche** *par Yves BERCHADSKY.*
- Pages 31-32 **Quelques échos à l'IRD :** Compte rendu de la rencontre du SNTRS de l'IRD avec le Président de l'organisme
- Pages 32-33 **INTERNATIONAL... A propos des libertés syndicales...**
- Page 33 **RESTAURATION SODEXHO :** merci la direction du CNRS !!
- Page 34 **Une mauvaise loi pour les musées :** déclaration de l'USPAC-CGT Culture — Grève au Musée de l'Homme.
- Page 35 **RETRAITES : UGFF : Non, ce n'est pas la faillite annoncée !**
Après la publication du COR (suite CE SNTRS du 13/12/01) .

L'EMPLOI : LOIN DU COMPTE !

Rien pour la RTT :

Aucun poste supplémentaire n'est prévu pour compenser la réduction du temps de travail. Or, ce sont 4500 postes (ITA et chercheurs) qui sont nécessaires dans les EPST (2900 au CNRS, 570 à l'INSERM, 100 à l'INRIA et 190 à l'IRD). Depuis le début des discussions, nous dénonçons le danger d'une RTT sans création d'emploi, qui se traduirait par "travailler plus en moins de temps". C'est ce qu'ont déjà compris les personnels des administrations (centrales ou régionales) où la situation est aujourd'hui dramatique du fait des manques de postes et d'une organisation du travail déplorable. Une telle situation est intolérable. Le risque est grand d'un abandon de missions de service public, comme cela est déjà le cas dans certaines administrations. Le gouvernement doit prendre en compte cette exigence exprimée par les personnels : des créations d'emplois d'ITA et de chercheurs.

Rien ou si peu pour la résorption de la précarité

Là aussi le niveau des moyens mis en place est loin des attentes : 200 emplois pour tous les EPST, payés sur les moyens propres des organismes, avec des conditions statutaires drastiques, pour plusieurs milliers de précaires. Aussi, parler comme fait le gouvernement de "résorption de l'emploi précaire" est mentir sciemment : au bout du compte, seule une infime partie des personnels précaires seront titularisés ! Et dans le même temps les directions ne se gênent pas pour recruter des précaires supplémentaires !

A propos du plan pluriannuel de l'emploi scientifique :

Le ministre a annoncé la mise en place d'un Plan pluriannuel de créations d'emplois dans les EPST. Il y aurait 1000 créations de 2001 à 2004 (500 chercheurs et 500 ITA). Le plan intègre les créations 2001 et en 2002 (293 postes ITA et 230 de chercheurs sur ces deux années). Mais 200 de ces postes créés seront rendus entre 2005 et 2010. De plus, rien ne garantit l'application de ce plan sur les années suivantes, puisque c'est chaque année que sont votés les budgets et donc les créations d'emplois éventuelles. Enfin, en contrepartie, le ministre impose que 20% des postes libérés chaque année (démissions, retraites,...) soient soumis à un redéploiement vers les disciplines prioritaires.

Cette politique, déjà mise en place au CNRS, systématisée et organisée sur un long terme dans tous les EPST, aura des conséquences sur l'avenir de certaines recherches.

Nous avons revendiqué un plan pluriannuel de créations d'emplois, pour répondre aux besoins des laboratoires et des services, rattraper les pertes d'emplois des années 90, assurer le renouvellement des générations, l'émergence de nouveaux thèmes de recherches et les transferts de savoir, résorber la précarité, compenser la RTT, améliorer les carrières.

Force est de constater que le niveau des créations proposées est loin des besoins exprimés de longue date. De plus la contrepartie exigée (le redéploiement) est inacceptable !

L'emploi dans les EPST (emplois budgétaires)

EPST	Creations nettes 2002		Effectifs 2002		
	Chercheurs	ITA	Chercheurs	ITA	Total
CNRS	20	120	11789	14761	26550
INRA	11	89	1832	6771	8633
INSERM	15	65	2252	2910	5162
IRD	2	18	833	821	1654
INRIA	50	60	456	536	992
CEMAGREF	4		80	536	616
LCPC			133	441	574
INRETS	2	5	156	267	423
INED		2	59	109	168
Total EPST	104	359 *	17620	27152	44772

* dont 200 emplois de non titulaires transformés en emplois de titulaires au titre de la résorption de la précarité.

CTP Ministériel du 7 décembre 2001

Ce CTPM avait à son ordre du jour, notamment, la question des astreintes et sujétions dans le cadre de la RTT.

Le débat n'a pas eu lieu, aucune des propositions d'amendements (qui, pour ce nous concerne, tendaient à confirmer des textes ou des pratiques existantes) n'a été acceptée sur l'arrêté concernant les conditions de compensation des astreintes et sujétions. **Le représentant du ministre, au bout d'une heure d'arguties techniques, a affiché clairement la couleur : tout ce qui débordera du texte Education Nationale sera rejeté par le Ministère.**

Face aux demandes des syndicats et du nôtre en particulier, concernant la question des horaires décalés, le ministère après la direction du CNRS a avancé la proposition d'un traitement différencié pour les personnels : ceux actuellement en place (au CNRS) continueraient de bénéficier du système existant (Instruction CNRS de 1986) et ceux qui seraient recrutés se verraient appliquer le système de l'Education Nationale (repris tel quel dans l'arrêté EPST).

Nous avons proposé également un amendement visant à rendre impossible la modulation de la PPRS : il n'a pas été soumis au vote, car le texte du projet de décret n'a pas été mis en débat !

----- Déclaration FERC-CGT CTPM du 7 décembre 2001

Notre réflexion sur la question des sujétions et de leur compensation est complètement reliée à l'appréciation que nous avons portée sur l'arrêté EPST concernant la RTT. Nous continuons d'être résolument opposés aux principes qui ont guidé le gouvernement dans la rédaction de cet arrêté et bien sûr du décret fonction publique, dont il est issu. Ce qui nous avait amenés à refuser de siéger.

Les personnels des EPST expérimentent aujourd'hui concrètement la signification de ces textes, qui se traduisent par une différenciation des droits et garanties en matière d'horaires de travail et de congés selon les organismes, les unités de ces organismes, voire entre agents d'une même unité. Pour les personnels et pour les organisations syndicales, le refus de compenser la RTT par des créations d'emplois de titulaires aura pour conséquence d'aggraver encore les conditions de travail. Dans cette réforme, pour vous, le mot le plus important est *aménagement* et non *réduction*.

Concernant les sujétions et leur compensation, nous avons déjà exprimé au dernier CTPM l'opposition de la FERC-CGT à ce qui était proposé pour les personnels de l'éducation nationale. Ces propositions, inférieures à ce qui se fait aujourd'hui dans les établissements, sont reproduites quasiment telles quelles dans le projet concernant les personnels des EPST. Cet arrêté au rabais avance en particulier des compensations de caractère forfaitaire pour les sujétions et astreintes. Ceci n'est pas acceptable. Nous partons du principe que toute as-

treinte, toute sujétion ou contrainte particulière de travail de quelque nature qu'elle soit, doit être intégralement compensée par un repos ou de manière indemnitaire, avec les coefficients multiplicateurs appropriés.

Cela doit en particulier être le cas pour tout dépassement horaire par rapport à l'horaire hebdomadaire.

De fait, les heures supplémentaires n'apparaissent pas de façon claire dans votre projet. La lecture de l'art. 1, b) du projet d'arrêté EPST (*variation importante* de la durée hebdomadaire du travail), nous laisse penser qu'il n'y aurait pas compensation ou indemnisation heure par heure au-delà du cycle hebdomadaire. Nous précisons que ce dernier doit, pour la CGT, être clairement spécifié comme se déroulant du lundi matin au vendredi après-midi. Le samedi ne peut être considéré comme un jour comme un autre alors que n'existe ce jour-là aucun des services normalement rendus aux agents (cantine, transports, sécurité limitée ...).

Vous prenez aussi en compte de manière totalement insuffisantes les horaires décalés, et pas du tout en compte les horaires fractionnés.

Nous estimons que la pénibilité comme la dangerosité, qui sont malheureusement l'apanage de nombreuses activités dans les EPST, doivent ouvrir droit à repos compensateur.

Nous notons, une fois encore, l'absence des chercheurs, de leurs droits, dans ces projets.

Ensuite, les taux de compensation, sont ridiculement bas pour toutes les sujétions et astreintes. Nous demandons *au minimum* un alignement sur ce qui est déjà en place. Il nous semblerait aussi impossible que ces taux et modalités soient inférieurs à ce qui a été d'ores et déjà acté dans d'autres ministères, notamment en matière de déplacements ou de travail le dimanche et jours fériés.

Il nous semble aussi normal que le choix des agents puisse s'opérer entre récupération sous forme de repos et/ou indemnitaire selon les cas, ce que tend à bloquer votre proposition.

Enfin vous maintenez dans le projet de décret une formule honnie des personnels (*la PPRS est, par nature, variable et personnelle*), qui ne peut qu'ouvrir encore plus vers l'individualisation des rémunérations. Pour les personnels depuis toujours cette prime est partie intégrante du salaire et doit être attribuée sans amputation.

Nous proposerons sur ces questions essentielles pour les personnels des EPST des amendements aux projets qui nous sont soumis. De leur prise en compte dépendra évidemment notre position finale sur ces projets, qui répétons-le encore, ne peuvent être déconnectés de l'arrêté EPST et du décret Sapin.

Les réponses, ou non réponses, du Ministère et des directions d'organismes tendent à aggraver encore nos inquiétudes.

Il est temps que de réelles négociations s'ouvrent !

Compte rendu du Conseil d'administration du du CNRS 5 décembre 2001.

Par Jacques Audin – Elu du SNTRS-CGT

Ce conseil avait à son ordre du jour :

- Une information sur le rapport de la cours des comptes par G.Mégie.
- Une information sur le contrat quadriennal CNRS. Etat par G.Berger.
- La création du programme " Energie "
- La participation du CNRS à un GIE " Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine "
- La décision modificatrice du budget 2001
- Le projet de Budget CNRS pour 2002
- Une information sur la Bibliométrie : Les publications du CNRS et leur impact, par G Berger
- En questions diverses, l'éméritat des directeurs de recherche et l'examen de divers dossiers particuliers.

1/ La Cour des comptes va bientôt publier un rapport sur le CNRS. Elle préconise un certain nombre de recommandations pour la gestion et le fonctionnement du CNRS. La direction fera une réponse.

2/ Le contrat Quadriennal est en cours de discussion avec le Ministère. G. Berger a présenté les grandes lignes des propositions du CNRS qui reprennent pour partie le Contrat d'objectif approuvé par le précédent CA. (Seule la CGT et le SNCS avaient voté contre). Concernant la politique envers les ITA (Poste, carrière etc) j'ai noté une amélioration dans la présentation orale de la directrice qui aborde maintenant cette question en préconisant une approche par métier (reste bien sûr à voir comment cela sera mis en œuvre)

3/ Création du Programme Energie.

Le CNRS souhaite renforcer son action dans les recherches sur les diverses formes ou possibilités de production d'énergie (renouvelable, fossiles etc.) en créant un programme interdisciplinaire qui par des actions incitatives devra coordonner l'effort accompli dans ce domaine. 1000 chercheurs travaillent déjà de façons plus ou moins dispersée sur ce sujet. Le programme sera doté d'un budget annuel de 10 millions de Francs.

De nombreuses questions ont été posées quant aux objectifs réels, quant au lien avec les questions d'environnement et l'absence dans le programme présenté de réflexions sur le nucléaire..

Le programme a été adopté à l'unanimité (à vérifier). (J'ai voté pour)

4/La participation du CNRS à un GIE "Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine"

Pour résumer : Il y a, à Strasbourg un très gros potentiel scientifique de génétique et biologie moléculaire et cellulaire dépendant du CNRS de l'Inserm et de l'Université. Cet ensemble est dirigé par Pierre Chambon (très connu pour ses recherches mais aussi hélas pour ses positions très "néo libérales" sur l'organisation de la recherche)

Sur ce potentiel public énorme s'est accolé en 1989 un GIE dit BMS (Bristol-Meyer-Squibb) financé par ces sociétés privées américaines qui ont investi ici dans la recherche pour profiter sans doute des retombées prévisibles des travaux menés par les équipes de Chambon. Ce financement s'est traduit par la construction d'un institut (environ 250MF) et d'une subvention annuelle d'environ 25MF qui a servi à payer les salaires de 90 ITA environ.

Aujourd'hui Chambon va partir à la retraite et BMS souhaite retirer ses billes et laisse donc sur le carreau les 90 salariés de statut privé.

La proposition soumise au CA est de faire entrer officiellement le CNRS, l'Inserm et l'ULP dans le GIE pendant que BMS se retirerait progressivement. Un nouveau directeur sera chargé de trouver dans les quatre ans une solution pour assurer la rémunération du personnel et le maintien du potentiel scientifique. Dans ce contexte le ministère s'engage pour les quatre ans à assurer un soutien financier permettant de maintenir les emplois, aucune participation pour l'instant n'étant demandée aux organismes !!!

Je suis intervenu pour dénoncer ces pratiques qui tendent de plus en plus à faire supporter à l'Etat les défaillances du secteur privé, arguant des exemples de Air Liberté qui après avoir voulu concurrencer Air France demande à cette dernière de reprendre son personnel, ou encore les cliniques privées qui demandent à l'Etat de payer leurs infirmières. Dans le cas qui nous occupe la situation est encore plus grave car les sociétés privées en question sont loin d'être en faillite, il s'agit seulement d'un changement de stratégie chez elles.

Ne pouvant bien entendu ne pas être indifférent au sort des personnels, j'ai demandé à ce que le CA, avant de se prononcer, désigne une commission d'enquête sur place. Le président a repris en partie ma proposition en proposant au CA de voter l'entrée du CNRS dans le GIE et s'est engagé à proposer aux autres organismes de mettre en place une commission d'enquête inter-organismes (cnrs-inserm-ulp) qui dans deux ans ira faire l'état de la situation sur place.

Le vote a donné (de mémoire) 5 contre, 2 abstentions, le reste pour. (J'ai voté contre bien sûr)

5/La décision modificatrice du budget 2001

Il s'agissait de valider certains ajustements de ligne budgétaire opérés en 2001. Annulation de 108MF sur la section 1 (salaires) entre autre et 19MF sur la section 2 (Administration).

Entre autre il s'agissait d'autoriser un prélèvement sur les fonds de roulement 78 Millions de francs pour faire face au sinistre de Toulouse et de 42MF pour abonder la section 1.

Questionnée sur ce sujet la direction nous a fait part de sa réflexion sur la meilleure solution à adopter face à Total. S'engager dans une procédure en justice qui ris-

que d'être très longue ou négocier un arrangement à l'amiable directement avec Total.

Je me suis abstenu sur la proposition de modification budgétaire considérant que ça n'était pas au CNRS de payer le rééquipement des laboratoires de Toulouse, tout le reste du CA a voté pour.

6/ -Le projet de Budget CNRS pour 2002

C'était bien sûr, le point le plus important de ce CA. J'ai voté contre ce Budget. Il y a eu un autre vote contre du SNCS, les deux élus CFDT se sont abstenues. Tout le reste du conseil a voté pour.

Ci joint en annexe mes commentaires personnels sur ce budget qui ont servi de trame aux arguments que j'ai développés dans mon intervention.

La direction bien sûr s'appuie essentiellement sur les autorisations de programme qui sont en hausse pour défendre son budget alors que toute mon argumentation est basée sur les crédits de paiement qui sont en baisse en Euro constants.

C'est un dialogue de sourd. Pour la DG compte tenu de notre budget et de nos avances de trésorerie dues à l'énorme masse des reports il est évident que les AP seront couverts par des CP. Il était difficile pour la direction de demander une augmentation des CP dans ces conditions.

L'augmentation de 1% seulement de la masse salariale est due au fait que le CNRS dans les budgets précédents n'utilise pas tous ses crédits.

7/-Une information sur la Bibliométrie

Présentation très rapide d'une étude très importante et très intéressante sur l'impact des publications scientifique du CNRS.

8/-Questions diverses

J'ai voté pour la validation de la liste des demandes d'éméritat de Directeur de recherche (les élus CFDT se sont abstenues).

Projet de Budget du CNRS 2002

Analyse de Jacques Audin élu SNTRS au Conseil d'Administration du CNRS

En milliers d'Euros			
	2001	2002	%
Dépenses Ordinaires (DO) (crédits état, salaires)	1 742 802	1 760 211	1,00%
Crédit de paiement (CP) (crédits état, fonctionnement équipement)	410 871	411 856	0,24%
Crédits d'Engagement (CE) (fonds propres, fonctionnement équipement)	269 553	313 964	16,48%
Autorisation de Programme (AP) (crédits état, fonctionnement équipement)	427 299	457 179	6,99%
Autorisation d'Engagement (AE) (fonds propres, fonctionnement équipement)	287 124	315 389	9,84%
Total CP + CE (état + propre)	680 424	725 820	6,67%
Total DO + CP (état)	2 153 673	2 172 067	0,85%
Total DO+ CP + CE (état , salaire + propre)	2 423 226	2 486 031	2,59%
Total AP + AE (état + propre)	714 423	772 568	8,14%
Total DO+ AP + AE (état + propre)	2 457 225	2 532 779	3,07%

Pour la compréhension du tableau et du texte:

les AP correspondent aux promesses de crédits que l'Etat s'engage à fournir au CNRS. Elles sont en général programmées sur 3 années. Elles peuvent être couvertes par des CP ou ne pas l'être selon la conjoncture.

Les Crédits de Paiement, c'est l'argent que l'Etat donne effectivement chaque année.

Les AE et les CE sont tous les crédits sur ressources propres de l'organisme y compris les contrats obtenus par les laboratoires et gérés par le CNRS.

Les DO correspondent aux salaires et charges salariales. Ils peuvent être modifiés en cours d'année à la demande de l'Etat.

Analyse et Commentaires

Ce budget pour le CNRS se situe bien évidemment dans le cadre et dans la logique du BCRD 2002 tel qu'il a été présenté par le Ministre en septembre. Un BCRD en augmentation de 2,2%, auquel il faut quand même soustraire les 1,8% d'inflation ce qui ramène l'augmentation réelle à 0,4%.

Dans ce BCRD, on a un budget du CNRS un peu en trompe l'œil. Malgré l'effet d'annonce des augmentations globales de 3% pour les DO+AP+AE et de 2,6% pour les DO+CP+CE, en y regardant de près, on s'aperçoit que ces augmentations sont dues, pour l'essentiel aux ressources propres de l'organisme et que la part réelle en provenance du budget de l'Etat qui se mesure à travers les CP et les DO, est en baisse en Euro constant puisqu'elle n'augmente que de 0,85%.

Le CNRS est donc un parent pauvre du BCRD.

Autrement dit, au fur et à mesure que les laboratoires font l'effort de s'adresser à l'extérieur, pour aller chercher des contrats, l'Etat en profite pour se désengager. C'est sans doute une des explications de l'effritement de la part du PIB

consacré à la recherche.

Le nouveau rythme d'échelonnement des crédits de paiement (30, 40 et 30% au lieu de 40, 50 et 10%) décidé pour réduire nos reports budgétaires récurrents explique sans doute en partie la baisse des CP, mais en même temps diminue nos capacités de dépenses réelles en 2002. Il y a un risque non négligeable à terme qu'une partie des reports budgétaires soit carrément annulé. Personne aujourd'hui ne peut en effet dans la conjoncture politique actuelle s'engager réellement pour le budget 2002 et les suivants ?

Les raisons essentielles du montant important des reports et des retards pris pour dépenser l'argent de la recherche ne sont pas, de la responsabilité des laboratoires. Elles sont liées pour partie aux règles de plus en plus pesantes et pointilleuses de la gestion publique, du code des marchés en particulier et aussi à toute cette mécanique de plus en plus lourde, de financements sur appel d'offres divers et variés, sur crédits incitatifs, sur la complexité des dossiers à monter, sur la multitude des partenariats à rassembler et aussi bien entendu sur le manque de personnels tant ITA que Chercheur pour faire face à tous ces engagements, car il ne suffit pas d'avoir l'argent il faut aussi et les bras et les cerveaux.

Il serait donc très grave que l'Etat qui impulse cette politique et décide des règles de fonctionnement, pénalise en plus ceux qui mettent en oeuvre ses décisions.

Concernant la part la plus importante du Budget (DO) à savoir les salaires, cette ligne budgétaire n'est en augmentation que de 1%.

On voit bien qu'il y a une volonté ici de faire pression au maximum sur la masse salariale.

N'y a-t'il pas une contradiction entre le discours affiché concernant la création de postes nouveaux, l'amélioration des carrières des personnels et les moyens qu'on se donne pour mettre en oeuvre ces priorités ??

Comment peut-on en effet, augmenter le nombre de postes, augmenter les promotions, tenir compte des augmentations prévisibles du point d'indice de la Fonction publique et diminuer la masse salariale ?. (le GVT ne peut pas tout expliquer ou alors il faut le justifier)

La seule façon d'y arriver est de continuer à faire ce qui se faisait déjà, à savoir, repousser le plus tard possible les recrutements et les concours internes pour différer au maximum les promotions etc.

Depuis cinq ans déjà le ministère nous ponctionne régulièrement de la masse salariale non utilisée. Ce budget 2002 entérine donc par avance cette pratique, si on y ajoute le fait que le passage à l'ARTT va se faire sans création de postes on peut dire sans se tromper que la production scientifique globale du CNRS sera en baisse en 2002 et sa compétitivité réduite au plan international.

C'est une des raisons qui m'empêchera de voter pour ce budget.

Concernant les CP et les CE, et donc les moyens des laboratoires sur lesquels on peut compter réellement et sur lesquels la direction s'appuie pour impulser sa politique, ils progressent respectivement de 0,24% et de 16,48% soit de 6,7% en moyenne. Mais les crédits d'engagement qui sont pour l'essentiel des ressources propres des laboratoires échappent donc de fait à la direction qui ne peut les mobiliser ni pour les crédits récurrents des laboratoires ni pour ses programmes prioritaires puisqu'ils sont déjà souvent gagés par des engagements contractuels.

C'est aussi une autre contradiction de ce projet de budget.

D'un côté, il affiche des objectifs clairs (Interdisciplinarité, accroissement des moyens des laboratoires, soutien aux jeunes équipes...) et des priorités en matière de recherches (STIC, SDV, Environnement...) que personne ne critiquerait s'il ne mettait pas en cause le potentiel global de recherche fondamentale.

D'un autre côté il ne se donne finalement que de très faibles moyens pour impulser cette politique sauf à rogner considérablement dans les budgets des secteurs dit non prioritaires mais tout aussi importants scientifiquement, ce qui fatalement ne manquera pas d'être fait...

C'est la deuxième raison de mon vote négatif.

2002

année du 24ème Congrès du SNTRS-CGT.

Comme habituellement le Congrès est prévu fin novembre début décembre.

C'est la prochaine CE du 10 janvier 2002 qui décidera des dates du Congrès.

L'année 2001 servira de référence pour le calcul des mandats et des délégués au Congrès.

Il sera donc nécessaire que les sections soient à jour de leurs cotisations fin 2001

et tout début 2002 pour que tous les adhérents soient pris en compte.

Avis aux trésoriers...

Quel avenir pour les jeunes scientifiques ?

Le nombre de scientifiques formés dans l'Enseignement Supérieur diminue. La diminution est observée pour l'entrée en 1^{er} et 2^{ème} cycles mais aussi pour les inscriptions en thèse. D'ailleurs, certaines formations doctorales de bon niveau ont même des difficultés à trouver des candidats pour les DEAS et élargissent de plus en plus leur recrutement à d'autres régions. Ce n'est pas réjouissant pour les Universités et les Organismes de Recherche. Faut-il s'en étonner ? Non ! Evidemment non ! Les professions du commerce et de la gestion sont mieux rémunérées que la plupart des emplois d'ingénieurs et bien sûr que les emplois de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. Il est clair que les conditions proposées aux jeunes dans les Universités et les Organismes de Recherche sont un repoussoir alors que dans nombreuses disciplines scientifiques les jeunes commencent à trouver des offres d'emplois, avec un DEA ou un DESS, en nombre significatif et bien mieux rémunérées en dehors du système recherche-enseignement supérieur. Dans les disciplines biomédicales, un médecin très qualifié doit être un saint ou un inconscient pour choisir de devenir chercheur à plein-temps compte tenu de la différence de rémunération avec les carrières hospitalo-universitaires (au moins un facteur 2). Et il y a bien d'autres exemples.

Regardons ce qui attend un jeune qui sort d'un DEA et souhaite préparer une thèse avec le projet de faire de la recherche. D'abord, il est difficile d'obtenir une allocation de recherche du Ministère de la recherche après le DEA : en moyenne 1/2. Il n'y aura que 3900 allocations en 2002. Sinon, il sera payé au noir ou même bénévole s'il est hypermotivé et que sa famille peut l'aider. (Je ne parle pas ici de la situation des jeunes scientifiques étrangers). Il lui faut faire sa thèse en 3 ans car au-delà il n'est pas sûr d'avoir un financement ou bien une libéralité, sans sécurité sociale et donc sans feuille de paie, versée par une fondation caritative, qui fera de lui un travailleur clandestin dont on ne pourra pas juridiquement déterminer l'employeur (la fondation ou le laboratoire ?). Quant au niveau de l'allocation de recherche du Ministère, parlons en ! Il sera porté à 7800 F brut au 1^{er} janvier 2002 pour des travailleurs qui produisent des résultats (mais qui sont considérés injustement comme des étudiants) et dont la qualification se situe entre bac+5 et bac +8 ! Et la course d'obstacles n'est pas finie. L'accumulation des post docs des années 1990-2000, où le chômage des jeunes scientifiques était grand, est loin d'être résorbée et continue par effet de concurrence à pousser les jeunes scientifiques à faire un premier post doc, le plus souvent à l'étranger, ou alors à trouver une allocation de type ATER dans une Université, sans qu'ils posent leur candidature à un poste dans un Organisme de Recherche ou une Université. Dans le meilleur des cas, ayant fait un DEA entre 22 et 23 ans, ils candidateront à un poste à partir de 28-29 ans et obtiendront un poste stable vers 30-31 ans. Pour les autres, la majorité des cas, quelques-uns seront recrutés plus tard

après un ou deux autres post docs, mais en général ils seront finalement rejetés du système entre 32 et 35 ans. Voilà la perspective offerte aux jeunes scientifiques qui aimeraient travailler dans la recherche publique. **Tous les responsables politiques de ce pays connaissent cette situation. Dans la recherche publique, ils exploitent plus férocement les jeunes sortis des systèmes de formation que les grands groupes capitalistes.** Il faut le dire avec force surtout quand on est militant de partis « de gauche ». On ne peut plus faire semblant et s'étonner que ces jeunes ne se syndicalisent pas. Il ne faut pas s'étonner non plus qu'ils commencent à se détourner de la recherche et prétendre, comme le gouvernement, qu'ils fuient parce qu'ils sont maltraités dans les labos français et qu'ils ne peuvent pas y être autonomes du fait de l'attitude des chercheurs titulaires.

Et ce n'est pas parce que la situation est encore plus kafkaïenne dans les Sciences de l'Homme et de la Société qu'il faut rabaisser les revendications pour l'ensemble des disciplines. Combien de fois ai-je entendu dire qu'une revendication de 11 000 F pour les allocataires de thèse est démagogique, et pas seulement par les représentants du Ministère ! Il m'a même été dit que c'était une démarche élitiste de revendiquer de fortes revalorisations pour des hautes catégories. La majorité des membres de la Communauté des titulaires aussi bien ingénieurs que chercheurs et enseignants-chercheurs disent aussi en général que nous sommes démagogiques en affirmant qu'il faut que le recrutement s'opère pour l'essentiel juste à la fin de la thèse et qu'en droit cela implique que la condition pour être candidat à un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur soit le DEA avec deux années d'expérience de la Recherche. Non . Cent fois non. La Recherche publique est de plus en plus mal placée sur le marché de l'emploi, et la qualification des jeunes chercheurs n'est pas reconnue comme pour les autres travailleurs de même qualification dans d'autres secteurs. C'est un principe syndical qu'on ne devrait pas oublier.

En conclusion, **non à la précarité et aux faibles rémunérations pour les jeunes scientifiques.** Les Organismes de Recherche et les Universités doivent se mettre en situation de recruter des jeunes scientifiques parmi les plus compétents et pas seulement les plus résistants à la galère. Ils doivent être recrutés jeunes : durant la thèse ou juste après (les propositions précises du SNTRS-CGT ont été publiées à plusieurs reprises). Quelle que soit leur situation statutaire, ils doivent être considérés comme des travailleurs à part entière. Leur rémunération doit refléter leur niveau de qualification. Nous voulons que des négociations soient ouvertes avec le Gouvernement sur la situation des jeunes scientifiques : financement des thèses, organisation des recrutements statutaires, rémunérations.

Michel PIERRE

Projet d'établissement du CNRS : une politique dangereuse.

Nous nous sommes adressés au Président du CNRS à l'occasion du débat au CA sur le « Projet d'établissement du CNRS » le 14 novembre 2001 :

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration du CNRS du 16 novembre examine le "projet d'établissement".

Le SNTRS-CGT considère qu'il est impossible d'amender un tel texte, sur le fond. En effet, il s'agit d'une synthèse de différentes décisions dont notre syndicat combat l'essence même, notamment celui issu du Comité Interministériel sur la Recherche de 1998, consacrant les priorités mises en avant aujourd'hui dans le développement des thématiques de recherche. Il s'inspire largement des priorités stratégiques européennes en matière de recherche et met en œuvre la loi sur l'innovation.

Déjà le projet de Budget 2002, après celui de cette année, engage la mise en œuvre de cette politique avant même qu'elle soit entérinée par le CA, avec un redéploiement sur quelques secteurs (STIC, post-génomique, environnement) au détriment des autres disciplines et de l'interdisciplinarité affichée, sur fond de stagnation des crédits. Les recrutements envisagés en 2002, en application du projet de budget, affaibliront plusieurs départements, en valeur absolue : SHS, chimie, SDU, SPM, ainsi que certaines disciplines des autres départements. Ce projet d'établissement vient maintenant justifier ce redéploiement.

Il ne fait pas que cela : il veut instaurer la règle du contrat à tous les niveaux. La notion même de contrat est inadaptée car les deux parties contractantes ne sont pas à égalité. Cette conception pyramidale de l'organisation de la recherche publique où tout procède "d'en haut" est antinomique à la liberté de recherche.

L'évaluation serait désormais "stratégique", c'est-à-dire qu'elle jugerait de la bonne exécution des priorités du gouvernement et non plus d'abord l'excellence des recherches faites par les chercheurs, les équipes, les unités de recherche. Elle prendrait en compte des éléments qui ne se rapportent pas au travail de recherche : déve-

loppement régional, partenariat avec les entreprises, capacités de gestion. Nous irions ainsi à une véritable prise en main par l'administration du ministère et du CNRS qui pourrait déboucher sur l'abandon de pans entiers de la recherche fondamentale.

La conception étroitement utilitariste de la recherche qui préside à ce projet, hypothèque à coup sûr les éventuelles découvertes futures. Les découvertes ne se programment pas ! Quant à la priorité mise sur les STIC, la post-génomique et l'environnement, il n'est pas certain du tout qu'elle apportera les fruits escomptés en retombées économiques. L'effondrement de l'économie "nouvelle" des télécommunications est là pour en faire douter sérieusement !

Le SNTRS-CGT s'oppose donc à ce projet.

Pour nous, la recherche fondamentale doit être préservée et développée. Ceci suppose de garantir l'autonomie et l'indépendance de la recherche publique qui seule peut mener à bien cette mission. L'autonomie des EPST, la liberté de recherche doivent être garanties. La programmation sur le long terme doit être assurée, tant au niveau budgétaire par des crédits récurrents qu'au niveau de l'emploi par un personnel stable qui assure la continuité des domaines de recherche, l'accumulation et la transmission des connaissances.

Les personnels attendent également de la direction du CNRS qu'elle agisse pour les indispensables créations d'emplois, qu'elle ouvre des négociations sur toutes les questions en suspend : amélioration des dispositions concernant la mise en place de la RTT, carrières plus attractives, reconnaissances des qualifications, amélioration des conditions de travail, mobilité volontaire, entre autres.

Recevez, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Pour le SNTRS-CGT,
Jean OMNES, Secrétaire Général

Pour que votre information soit complète il est utile de préciser les points suivants :

Lorsque nous parlons de « parties contractantes »

il faut entendre CNRS-Gouvernement/CNRS-Unités/CNRS-Chercheurs.

En matière d'évaluation (contrat couplé avec une « évaluation stratégique » vérifiant la prise en compte des « priorités » par les unités et les chercheurs) :

si ce dispositif est mis en place, la liberté de recherche sera réduite à peu de chose.

La direction annonce qu'elle s'engage à participer à la préparation d'un statut européen des chercheurs, or elle ne dit mot des raisons d'un tel projet ni de ses objectifs.

Au CA du CNRS du 16/11, Jacques AUDIN était excusé pour des raisons familiales.

Le représentant de la Confédération CGT, Michel DONEDDU, a voté contre le projet d'établissement (la CGT et le SNCS ont seuls voté contre).

De la réflexion stratégique au projet d'établissement : les séminaires en régions

Initiée par le CA du 23 février dernier, la "réflexion stratégique" s'est donc déroulée, on peut dire comme prévu par la direction du CNRS.

Des groupes de *réflexion stratégique en analyse de conjoncture et orientation stratégiques* jusqu'aux *séminaires en région*, le cadrage initial n'a pas été bousculé.

Pour ne s'en tenir qu'aux séminaires en région (document CNRS du 5 juin), il s'agissait de lancer une *concertation* - dans le cadre des axes stratégiques définis par la direction - pour que cette politique soit "comprise de tous et largement partagée". Notre syndicat a fait son possible pour expliquer les tenants et aboutissants de cette orientation qui remonte en particulier au Conseil interministériel sur la recherche de 1998, au 5^e PCRD, à la loi sur l'innovation. La comparaison avec la synthèse de ces séminaires est instructive, synthèse rédigée par un groupe de neuf membres (document CNRS du 20 septembre).

Cinq points étaient assignés à ces séminaires destinés à alimenter le projet d'établissement, cadrés par la volonté d'accroître la réactivité et la souplesse du système pour répondre aux changements internes et externes (appelés besoins de la société). Également, la volonté de généraliser les contrats appelés contrats d'action entre tous les échelons ainsi que de renforcer la présence du CNRS aux niveaux européen et régional. Le cadrage de ces 7 séminaires faisait explicitement référence aux séminaires organisés l'année précédente dans le cadre de *CNRS-Avenir*. Comme l'a expliqué G. Mégie dans chaque séminaire, le CNRS doit se doter d'un véritable projet d'établissement servant de base au contrat pluriannuel avec le ministère.

La lettre du syndicat au président du CNRS, reproduite dans ce BRS, donne notre position d'ensemble sur l'aboutissement au CA de toute cette entreprise (lettre SNTRS-CGT du 14 novembre).

1. La programmation pluriannuelle des emplois scientifiques, conjointement CNRS et universitaires, la répartition relative des emplois de chercheurs, des postes d'accueil et des post-doc, de la mobilité assurée par des affichages divers, l'autonomie des jeunes chercheurs, étaient au menu.

Qu'en est-il sorti ? La synthèse part de l'occasion offerte par le grand nombre de départs d'un renouvellement profond, au profit des thématiques prioritaires (STIC, post-génomique, environnement). Comment ? Par des redéploiements (le budget 2002 est venu éclairer l'ampleur de ceux-ci, par exemple, moins 80 chercheurs en SHS). On y apprend que, selon le groupe rédacteur, les séminaires auraient fustigé le saupoudrage des postes sur les disciplines non prioritaires. Si on comprend bien, plutôt que de tenter de maintenir en vie toutes ces disciplines par un partage de la pénurie, c'est le choix d'en liquider purement et simplement un certain nombre qui sortirait de cette "concertation".

2. Les structures de recherche : articulation des structures (équipe, laboratoire, fédération), rôle des fédérations comme outils de l'interdisciplinarité, lien avec les écoles doctorales, évaluation stratégique des laboratoires et contrats pluriannuels d'objectifs.

Qu'en est-il sorti ? Les séminaires auraient approuvé la volonté de généraliser les structures fédératives pour faciliter la gestion, faire des économies d'échelle. Ils voudraient la réévaluation du rôle des directeurs de laboratoires dotés de plus de capacités de gestion. Ils souhaiteraient que les départements scientifiques se recentrent sur le pilotage et la stratégie à l'aide des contrats d'action.

3. Les personnels ITA : mutualisation, politique de mobilité, etc.

Qu'en est-il sorti ? Les séminaires auraient plaidé pour la mutualisation des ITA tout en assurant ces derniers d'une gestion correcte. Ouf ! Pour réduire les délais de remplacement, il faudrait réorganiser les procédures de mobilité (ils ont été entendus : les AFIP ont été bloquées !). Pour la forme, un coup de chapeau à l'apport des ITA à la recherche s'accompagne de la proposition de les évaluer au niveau national sans autre précision.

4. Les partenariats : le niveau régional espace d'action pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les collectivités. Le niveau européen pour la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'organisation de réseaux régionaux.

Qu'en est-il sorti ? Les séminaires approuveraient et proposeraient que soit établi un schéma d'action territorial du CNRS, avec des délégations régionales de plein exercice parties prenantes des contrats quadriennaux et des contrats de plan Etat-région. Pour ce qui est de la dimension européenne, le groupe qui a rédigé cette synthèse n'est pas satisfait des séminaires qui se seraient cantonnés au seul aspect communautaire et auraient négligé les coopérations bilatérales ainsi qu'avec les pays d'Europe centrale. Bon, on veut bien, mais quid d'un avis sur l'EER ou le 6^e PCRD ?

De son côté, la direction du CNRS écrit dans son projet d'établissement :

" Force est de constater, toutefois, que malgré les efforts d'ouverture faits notamment par la réforme d'Octobre 2000, certains modes de fonctionnement de l'organisme, liés à son statut d'EPST, sont incompatibles avec la réactivité qu'implique une participation active aux différents modes d'organisation de la recherche européenne. Le CNRS identifiera rapidement ces verrous administratifs et scientifiques, y compris dans leur dimension statutaire, de façon à pouvoir proposer à sa tutelle les réformes qu'impose la priorité stratégique affichée pour l'Europe de la recherche."

Cette menace à peine déguisée était-elle trop claire pour que les séminaires s'en emparent ouvertement ?

5. Valorisation et politique de l'innovation

Là aussi, la direction du CNRS n'a sans doute pas obtenu un soutien aussi fort qu'elle l'aurait voulu à la loi sur l'innovation et à ses conséquences dramatiques pour la recherche publique prise dans toutes ses composantes. La synthèse est prudente : le transfert de savoir ne passe pas nécessairement par la prise de brevets ou le bénéfice de redevances, il faut préserver l'autonomie du CNRS dans les relations avec les industriels. Cela dit, elle se prononce pour la prise en compte de toutes les formes de valorisation dans l'évaluation.

En conclusion, comme il n'était pas certain que ces orientations soient "largement partagées", les séminaires en région ont été organisés et restitués d'une façon dont la synthèse est révélatrice.

Par exemple : une camarade a assisté à l'atelier "emploi scientifique" du séminaire de Nantes tenu le 5 juillet. Elle a noté les recommandations résumées par les organisateurs, en particulier les suivantes :

"L'interdisciplinarité doit être portée par un projet scientifique et non décrétée d'en haut. Elle doit s'appuyer sur des disciplines fortes. Les redéploiements nécessaires ne doivent pas se faire au détriment d'une veille nécessaire dans toutes les disciplines, il

faut éviter les effets d'accordéon, maintenir le front des connaissances. Ils doivent faire l'objet d'une véritable concertation. Les carrières doivent devenir attractives, il faut débloquer les promotions DR."

De même, au séminaire de Lille du 6 juillet, un camarade, se faisant l'écho de la salle, critique la priorité mise sur les STIC en renvoyant à la bulle financière spéculative générée par ces "nouvelles technologies". Dans un "atelier" sur les ITA, les positions largement exprimées sont : remplacer tous les départs, un pour un, créer en plus des emplois compensateurs du passage à 35 heures, etc.

On a du mal à retrouver trace de ces préoccupations dans la synthèse.

Le but de ces séminaires était bien de faire avaliser par anticipation le projet d'établissement qui a été présenté au CA du 16 novembre. La lettre du syndicat à G. Mégie est première réaction à ce projet. Nous y reviendrons.

Philippe BOUYRIES

Journées d'Etudes du SNTRS-CGT les 30 et 31 janvier 2002

au CNRS à Ivry.

Les trois groupes de travail du SNTRS-CGT

se réunissent à nouveau en décembre sur les thèmes :

**RECRUTEMENT, PROMOTION, EVALUATION, CARRIERE ;
POLITIQUE SCIENTIFIQUE ;
EUROPE, UNIVERSITES, REGIONS.**

En vue préparer ces 2 journées d'études un BRS spécial reproduira quelques productions sur les premières pistes de réflexion de chacun des groupes pour présenter et alimenter le débat.

La TRIBUNE LIBRE reste ouverte à tous sur les trois thèmes.

A vos plumes...

à vos courriels...

Les élus C dans les Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) de l'INSERM

REFLEXIONS SUR UNE ACTION SYNDICALE

Historique

Au cours de la présente mandature des CSS, les élus C (toutes catégories confondues) ont mené une action pour obtenir le droit d'assister à la totalité des travaux des commissions et plus particulièrement au concours d'admissibilité des chercheurs. Cette action a été menée conjointement par la totalité des syndicats ayant des représentants dans les commissions. Ils ont obtenu le soutien des différentes instances scientifiques de l'INSERM (CSS et Conseil Scientifique). La persévérance et la motivation des élus C dans ce combat, les actions auprès des CSS, la distribution de tracts, la présence aux auditions des candidats chercheurs, ont été déterminants pour faire basculer l'opinion de l'ensemble de la communauté scientifique y compris celle de l'actuel Directeur Général (DG) de l'INSERM, C. Brechot.

Le degré d'adhésion à notre revendication a été variable, certains chercheurs ont trouvé gênant que les ITA soient obligés de quitter la salle au moment des délibérations, d'autres ont véritablement adhéré à l'idée que la présence des élus C était de nature à améliorer le travail d'évaluation.

Les motivations des élus C dans cette action ont été aussi nombreuses. D'une façon générale, nous avons été tous motivés par l'idée que nous ne pouvons pas avoir une bonne visibilité de la politique scientifique d'une commission quand nous sommes exclus du débat sur le recrutement des chercheurs. D'autres motivations, par ailleurs tout à fait légitimes, tel que le sentiment d'exclusion ont été déterminantes. Pour une partie des élus, en particulier les ingénieurs, ce sentiment a été d'autant plus fort que, de par leur qualification, ils se considéraient tout à fait capables de participer activement au recrutement des chercheurs.

Au cours de cette année, C. Brechot a affirmé sa volonté d'apporter une réponse à notre revendication. Au cours du dernier CTPC de l'INSERM (30/10/01) une proposition a été déposée au vote concernant cette affaire (voir compte-rendu). Cette modification des textes (statut particulier de l'INSERM) permet aux Ingénieurs de Recherches (IR) de participer de plein droit au concours chercheur. Une lecture souple des textes (fait rare à l'INSERM et peu probable ...) permettrait d'étendre ce droit à la totalité des élus C de la catégorie A (IE et AI), les autres catégories B et C resteraient exclus des débats. Les syndicats ont réaffirmé, par le vote d'un amendement au texte, leur position à savoir la revendication pour tous les élus C d'assister à la totalité des travaux des CSS.

Une revendication juste. Une revendication prioritaire ?

C'est une question que je tiens à poser, peut-être d'une façon un peu provocatrice. J'ai développé plus haut les raisons pour lesquelles, je crois, cette revendication est juste. De plus, je me suis engagé pleinement, à mon niveau de responsabilité (élus C au CS

INSERM), dans ce combat. Néanmoins, je tiens à réaffirmer mes doutes et mes convictions au sujet de cette action.

Une première conviction est que cette action est extrêmement éloignée des préoccupations du personnel (RTT, salaire, conditions de travail, promotions ...). Il n'est donc pas étonnant que malgré de nombreuses actions, elles n'aient concernées que les élus C sans qu'il y ait eu de véritables relais dans les laboratoires et les services.

Il me paraît en conséquence juste de s'interroger s'il n'avait pas été plus raisonnable d'investir cette énergie dans d'autres actions plus proches des préoccupations du personnel.

On pourra me rétorquer que nous n'avons pas toujours la possibilité de choisir le lieu et le moment de l'action. Ceci est vrai, et j'assume pleinement ma part de responsabilité dans les choix qui ont été les nôtres.

Néanmoins, je tiens à partager avec vous le goût amer d'avoir le sentiment de se battre pour une revendication juste et la sensation de quelque part, satisfaire notre ego ...

Réflexion sur le rôle des élus dans les instances scientifiques.

Dans tout combat il faut se donner le temps de la réflexion et du bilan pour pouvoir donner un nouvel élan à notre action. Cette affaire me paraît être l'occasion d'aborder un certain nombre de problèmes et en particulier celui du rôle de nos élus en CSS.

Une discussion récurrente a lieu dans les instances scientifiques pour considérer les élus comme des « experts scientifiques ». Dans la bouche des différents DG, c'est un moyen de nier la spécificité des élus, représentants des intérêts du personnel, garants du respect des règles dans les laboratoires, de la transparence et de l'équité des débats et des décisions, contrepoids des différents lobbies, défenseurs de l'intérêt commun.

Cette réduction du rôle des élus à la seule fonction d'expert permet de justifier la politique de multiplication de comités ad hoc dans la mesure où un nommé vaut bien un élu et vice-versa. Dans leur raisonnement le seul critère à retenir est celui de la « compétence scientifique ».

Cette discussion nous l'avons eue à l'intérieur du syndicat. Il me paraît juste d'affirmer qu'il n'y a pas de dichotomie entre le rôle d'élu (défini plus haut) et le rôle d'expert.

Néanmoins, il me paraît indispensable d'affirmer que le choix des nos représentants dans les instances (en particulier les élus C) doit être guidé par le souci d'envoyer ceux qui seront les mieux armés pour défendre les positions de notre syndicat ainsi que les intérêts de ceux qui les ont élus.

Démystifier l'expert

Par ailleurs, je voudrais démystifier la notion d'expert qui fait si souvent peur à un certain nombre de nos can-

didats potentiels. Etre expert veut dire : utiliser ses compétences scientifiques et/ou techniques pour définir la politique scientifique par le biais de l'évaluation et du recrutement. Ces compétences sont plus ou moins grandes en fonction du niveau de formation et d'expérience professionnelle. Rien de plus normal qu'un DR puisse affirmer des compétences d'expert nettement supérieures à celles d'un technicien !

Néanmoins, aussi étendue que puisse être la compétence d'un individu donné, elle a toujours des limites. De plus, aucun expert ne peut se prévaloir d'être totalement objectif, il a toujours un point de vue dont le but est de défendre des intérêts plus ou moins légitimes. Dans ce cadre, même s'il faut savoir se déclarer incompétent quand on pense ne pas pouvoir émettre un avis scientifique, il faut savoir qu'il y a toujours un point de vue où la compétence syndicale est indispensable.

Le corps électoral et le droit d'être candidat.

Cette réflexion sur le rôle des élus ne se veut pas innocente. Elle m'a paru indispensable pour aborder la suite.

Si la décision prise au CTPC de l'INSERM est adoptée au ministère, nous allons nous retrouver dans la situation d'un seul corps électoral (corps ITA) avec des élus ayant des droits différents, les IR pouvant participer activement au concours chercheur et les autres étant maintenus dans une situation d'exclusion.

Il va de soit que ceci va nous poser un certain nombre de problèmes. Le premier est : devons-nous, au moment de faire le choix des candidats, tenir compte des avantages indéniables qui s'offrent à nous (syndicat) de pouvoir avoir une vision plus large de la politique de recrutement et d'avoir le moyen de l'infléchir ?

Si la réponse est positive, et je vois mal comment elle pourrait ne pas être positive, quel sens y aurait-il à être électeur d'un corps pour lequel on n'a pas la possibilité d'être élu (catégories B et C) ?

Finalement, dans la mesure où les ingénieurs participeraient activement dans la promotion des chercheurs, il serait logique que les promotions des ingénieurs soient aussi gérées par les CSS.

On voit ici le risque à terme de séparation des corps électoraux. Ce risque est d'autant plus grand si les IE et les AI sont aussi concernés par cette mesure. Dans ce cas les autres catégories (B et C) risquent d'être exclus complètement des débats de politique scientifique.

Bien sûr, on me rétorquera qu'il n'y a pas suffisamment d'IR pour tous les postes électifs. Néanmoins il faudra être extrêmement vigilant car les concours chercheurs sont grassement payés, et des vocations nouvelles pourraient apparaître ...

Une revendication intercatégorielle qui accouche d'une conquête catégorielle ?

Ceci sera-t-il l'épilogue de cette affaire ? Il faut espérer que non. Notre syndicat a fait preuve par le passé de sa capacité à mettre les intérêts généraux des salariés avant les intérêts catégoriels. Cela dit, je vois mal comment on peut faire l'économie d'une discussion sur la place du catégoriel dans notre syndicat.

Cette affaire a créé et continuera à créer un certain trouble chez nos militants tentés de voir dans cette me-

sure une « avancée ». Je trouve significatif que des membres du « secteur chercheur » se soient prononcés dans l'intersyndicale préparatoire du CTPC pour dire qu'il s'agissait malgré tout d'une « avancée » qu'il ne fallait pas refuser (le même discours ayant été aussi prononcé au CTPC par les représentants du SNCS).

La question n'est pas de savoir si la participation des IR au concours chercheur est une « avancée ». La question est de savoir si cette « conquête » répond à la revendication initiale. Répondre par l'affirmative est pour moi une erreur grave. Entériner cette proposition nous fait rentrer dans une logique où la place des « petits catégories » (B et C) dans les instances scientifiques serait gravement affaiblie.

Je ne suis pas opposé à prendre en compte la spécificité de chaque catégorie et les traduire en revendications. Au sein du Conseil Scientifique de l'INSERM, je ne fais pas autre chose : défense du statut des chercheurs, maintien du recrutement des CR2, refus d'entériner les avis défavorables pour les chercheurs, défense des laboratoires face aux lobbys et à l'élitisme, défense du droit des AI, IE et IR à accéder par le détachement au corps des chercheurs, ...

A part quelques déclarations de principe, je n'ai pas eu souvent l'occasion d'intéresser le CS au sort des catégories B (corps au quel j'appartiens) et C. Voilà ce en quoi consiste le travail de l'ensemble de nos élus en CSS et au CS. Il est finalement très éloigné d'une vision catégorielle de l'action syndicale. Elle ne peut perdurer que si elle est assumée par tous les membres de notre syndicat quelle que soit leur catégorie.

L'impact de cette affaire dépend de notre capacité à faire face. A nous d'assumer la suite, d'autant plus que je doute de la volonté des élus du SGEN-CFDT de continuer à se mobiliser contre une décision qui finalement flatte pas mal leur « ego ».

Je souhaite que, après discussion, notre syndicat prenne une position claire à ce sujet et le fasse savoir de la façon la plus large possible au près de la communauté scientifique. Cette position ne peut être autre que celle du refus de la solution proposée au CTPC de l'INSERM et de réaffirmer fermement notre revendication : **le droit pour tous les élus C d'assister à la totalité de travaux des CSS.**

Carlos LABAT (Technicien), Elu C SNTRS-CGT
au Conseil Scientifique de l'INSERM

Pas de changement de la limite d'âge pour le concours CR2 au CNRS

Depuis 1984, le CNRS admettait que les candidats aux concours CR2 puissent avoir 31 ans pendant l'année au titre de laquelle ces concours sont ouverts, l'article 15 du décret du 30 décembre 1983 indiquant « les candidats au grade de Chargé de Recherche de 2^{ème} classe doivent être âgés de 31 ans au plus au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les concours sont ouverts ». Aujourd'hui, le gouvernement et la direction du CNRS veulent interdire aux jeunes scientifiques ayant 31 ans entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 de poser leur candidature en CR2 aux concours CNRS qui se dérouleront au printemps 2002. Et cela, quelques semaines avant la date limite des dépôts de candidatures ! Ils prennent prétexte d'un arrêt du Tribunal Administratif datant d'octobre 1997 en réponse à un recours d'un candidat contre l'INRA, portant sur l'interprétation de l'article 15 du décret du 30 décembre 1983 à propos de la limite d'âge pour concourir en CR 2^{ème} classe.

C'EST INACCEPTABLE.

Le SNTRS-CGT exige que la direction du CNRS et le gouvernement acceptent pour ce concours les candidatures des jeunes scientifiques ayant 31 ans pendant l'année 2002. Les dispositions juridiques nécessaires doivent être prises. Le SNTRS-CGT appelle les jeunes chercheurs concernés à déposer leur dossier de candidature aux concours CR2 même si par précaution ils déposent aussi leur dossier aux concours CR1.

Le SNTRS-CGT s'interroge sur l'objectif poursuivi par le gouvernement. La « sortie » fin 2001 d'un arrêt du Tribunal Administratif datant de 1997 à propos de la limite d'âge CR2 et de son application au CNRS survient simultanément à la tentative de changer le quota CR2/CR1 à l'INSERM, changement qui vise à reculer l'âge du recrutement des chercheurs sur postes statutaires. Ce changement d'interprétation de la règle qui fixe la limite d'âge pour les CR2 du CNRS induit de légitimes protestations, ce qui justifie que le gouvernement envisage, selon certaines sources, une modification de l'article 15 du décret du 31/12/1983. Mais jusqu'où ira la proposition du gouvernement ? Jusqu'à remettre en cause l'existence du grade de CR2 ? C'est une proposition avancée à plusieurs reprises par les directions d'EPST et les gouvernements depuis plusieurs années.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels travaillant au CNRS à signer les pétitions contre le changement d'interprétation au CNRS de l'article du décret-cadre fixant la limite d'âge aux concours CR2. Le SNTRS-CGT propose aux personnels travaillant au CNRS et en particulier aux jeunes chercheurs concernés par la menace ainsi qu'aux autres syndicats du CNRS de manifester leur mécontentement en envoyant des délégations au Ministère de la Recherche dans les prochains jours. D'ores et déjà, le Bureau National du SNTRS-CGT décide de se rendre au Ministère de la Recherche **vendredi 21 décembre à 11 heures.**

NON au coup de force au CNRS sur la limite d'âge au concours CR2

NON aux projets de recrutement tardif des chercheurs dans les EPST

(certains proposent d'effectuer des recrutements statutaires seulement dans les Corps des Directeurs de Recherches)

NON au redéploiement des postes dans le CNRS alors que les embauches sont insuffisantes

OUI au recrutement jeune

OUI au maintien du grade de CR2

OUI au maintien de l'interprétation antérieure du CNRS pour la limite d'âge au concours CR2.

OUI à des améliorations négociées de notre statut

Villejuif, le 17 décembre 2001

Lettre Ouverte au Ministre de la Recherche

Le Directeur Général de l'INSERM organise le recrutement tardif et le vieillissement du corps des chercheurs.

A ce propos, la Section Nationale INSERM a adressé, le 8 novembre 2001, la lettre ouverte suivante au Ministre de la Recherche :

Monsieur le Ministre,

Les organismes publics de recherche sont de plus en plus confrontés au nombre croissant de départs à la retraite. Ils seront massifs pendant la période 2005-2010. La manière dont sera fait le renouvellement des personnels sera décisif pour l'avenir des EPST et au delà pour la place de la recherche nationale.

La volonté de la Direction Générale de l'INSERM d'inverser le taux de recrutement CR2/CR1 hypothèque sérieusement, dès maintenant et surtout à terme, la capacité de l'institut d'attirer les jeunes scientifiques.

Pour la deuxième année consécutive le nombre de candidats au concours chercheurs de l'INSERM est en diminution. Cette désaffection à l'égard de la carrière de chercheur serait dramatique si elle se poursuivait. Quelles en sont les raisons ? Un premier facteur réside dans **la faiblesse des rémunérations**. En dépit du niveau très élevé de qualification, les chercheurs se voient offrir un salaire qui est dans le privé celui d'un technicien supérieur ou d'un cadre moyen. À cela s'ajoute dans le secteur biomédical les conditions d'entrée dans le métier. Tandis qu'il voit ses camarades munis d'un DESS ou d'un diplôme de grande école commencer une carrière prometteuse, le postulant au métier de chercheur va plonger dans un **état de précarité qui durera de très nombreuses années** avec un enchaînement d'allocations, de libéralités et de contrats (ATER, Post-Doc). C'est dans ce contexte qu'intervient la proposition de la Direction de l'INSERM.

Les arguments présentés par le DG de l'INSERM pour accroître la proportion de CR1 au recrutement ne sont pas convaincants. 1°) *La médicalisation de l'Inserm* : compte tenu des rémunérations et des carrières des chercheurs, il continuera d'être fortement préférable pour les médecins d'être MCU-PH/PU-PH et d'être chercheur associé. De plus, cet argument de la démedicalisation de l'INSERM est obsolète depuis que la mixité entre unités INSERM et CHU a été très largement développée (mise en place des EMI). D'ailleurs, il y a au moins autant de PU-PH directeurs d'unités INSERM que de chercheurs statutaires. 2°) *Les dérogations à la limite d'âge de 30 ans comme facteur d'iniquité vis-à-vis des candidats en CR1* : Compte tenu du faible nombre de postes ouverts au concours, les candidats en CR2 tendent à retarder le recrutement afin de se constituer un dossier plus étoffé, d'autant que les jurys d'admissibilité à dossiers équivalents, recrutent les candidats les plus prêts de la limite d'âge. Dans le cadre d'une compétition intense au recrutement, **les dérogations constituent un élément d'équité en cas de maladie, de maternité ou de parcours atypiques.** 3°) *Un recrutement jeune s'opposerait à la nécessaire « maturation », permettant d'appréhender la complexité des sujets* : En chimie, en physique il faut croire que les sujets sont moins complexes ou que ces disciplines font « mûrir » plus rapidement les jeunes chercheurs puisque les recrutements se font beaucoup plus tôt que dans le biomédical. Il s'agit d'un argument éculé de certains mandarins qui ont toujours voulu recruter tardivement sans doute pour disposer longtemps de jeunes chercheurs corvéables.

Devant l'hostilité du milieu scientifique (Le Conseil Scientifique et plusieurs directeurs d'unités de l'INSERM ont pris position pour la nécessité de recruter jeune), le DG a proposé au **dernier CTPC du 30 octobre 2001 la solution 60% CR1** (au lieu des 80% initialement avancés) **pour la période 2003-2007** (prochaine mandature des CSS). L'**approbation** par d'autres syndicats, le **SGEN-CFDT** et le **SNIRSCGC** et l'**abstention du SNCS-FSU** ne changent fondamentalement rien au problème. Il est même regrettable que le **SNTRS CGT, par son vote contre cette mesure, ait été le seul syndicat à défendre jusqu'au bout le recrutement de jeunes chercheurs à l'INSERM au niveau de la thèse soit comme CR2 !**

Les conséquences de l'accroissement du taux de recrutement en CR1, que veut imposer la Direction Générale de l'INSERM, seront **d'accroître la période de précarité, de repousser l'âge idéal d'embauche jusqu'à 35-36 ans**. De fait, le recrutement des chercheurs à l'INSERM se fera de manière privilégiée parmi les bénéficiaires du programme « Avenir » c'est à dire par un comité ad-hoc.

En rendant quasiment obligatoire un deuxième Post-Doc, voire en favorisant un troisième, comme prérequis au recrutement, le Directeur Général ne peut qu'amplifier les raisons de la désaffection pour le métier de chercheur à l'INSERM.

.../...

La stagnation de la démographie étudiante, la concurrence croissante des universités, de l'industrie et des services s'ajoutant à l'insuffisance des rémunérations et des carrières et à la longueur de la précarité vont placer à très court terme l'INSERM dans l'incapacité de recruter des chercheurs parmi les plus qualifiés. Cette situation sera d'autant plus marquée que, compte tenu de la différence de pyramide d'âge, le CNRS aura déjà amorcé une campagne « ambitieuse » de recrutements dans les Sciences de la Vie, vidant le réservoir des candidats potentiel à l'INSERM.

L'inversion de la proportion CR2/CR1 au recrutement est en contradiction avec la volonté que vous avez exprimée lors de votre conférence de presse du 24 octobre d'anticiper les départs en retraite et de rajeunir l'appareil de recherche. Vous vous fixez le but « *d'inciter les jeunes scientifiques à entreprendre et poursuivre des études scientifiques en leur offrant des perspectives claires et lisibles en termes de recrutement, en leur donnant une bonne visibilité des postes disponibles sur cette décennie 2001-2010* ». Vous proposez de « *donner dès maintenant un " coup de jeune" et donc "un coup de fouet" à la recherche française en offrant aux jeunes docteurs – actuellement expatriés ou recrutés comme contractuels - davantage de possibilités de recrutement et de débouchés dans notre appareil de recherche* ». Vous constatez « *qu'il faut sortir d'un double phénomène que nous constatons aujourd'hui. D'une part le vieillissement de la recherche française : l'âge moyen des chercheurs et enseignants chercheurs est de 46 ans et demi. D'autre part, un phénomène de "file d'attente" avec la difficulté des jeunes chercheurs à s'insérer rapidement dans notre appareil de recherche et des recrutements qui deviennent de plus en plus tardifs, ce qui provoque la multiplication des Post-Docs, voire un exil forcé des cerveaux* »

Le passage de 40 à 60 % de recrutements en CR1 lié à la mise en œuvre du programme « Avenir » ne peut que retarder le recrutement et décourager ceux qui sont en Post-Doc à l'étranger. Cela fera que l'INSERM aura de loin le taux le plus faible de recrutement CR2 de tous les EPST !

Contrairement aux propositions du DG, nous proposons un recrutement plus jeune. Il faut prendre le problème en amont, dès le début de la thèse, en donnant aux chercheurs en formation que sont les doctorants, un véritable statut de travailleur dans la continuité du statut des chercheurs titulaires (les fonds existent, il s'agit seulement de les mutualiser et d'abonder la couverture sociale qui est loin d'être généralisée).

Nous pensons, Monsieur le Ministre, **qu'il ne faut pas modifier la proportion CR2/CR1 pour le recrutement statutaire à l'INSERM.** Nous sollicitons une entrevue pour en discuter avec vous.

Dans l'attente d'une réponse rapide, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le Bureau de la **Section Nationale INSERM du SNTRS CGT**
Jean KISTER, Secrétaire Général Adjoint du SNTRS CGT

Communiqué de presse du SNTRS-CGT après le Téléthon du 11/12/2001.

Le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (SNTRS-CGT) et la confédération CGT se sont exprimés à de multiples reprises sur la manière dont est menée la collecte, mettant en scène le handicap à la limite des règles éthiques, et sur les modes d'actions de l'Association Française de lutte contre la Myopathie (AFM), notamment ses effets de pilotage sur la recherche publique au moyen de l'énorme masse budgétaire que cette association recueille (à elle seule, la totalité des crédits de fonctionnement alloués à l'Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale (INSERM), par l'État). De plus, la recherche publique va sortir affaiblie par une application de la réduction du temps de travail qui ne prend pas en compte ses besoins.

Sur un plan plus général, dès lors que l'adéquation entre la réduction du temps de travail et les créations d'emplois n'était pas réalisée, il fallait s'attendre à des mouvements durs comme cela est le cas (actions récentes des personnels hospitaliers et la gendarmerie notamment). La manière de régler les conflits apparaît peu conforme à l'esprit des institutions. Elle autorise certains politiques à parler, non sans arrière-pensée électorale, de déliquescence de l'État.

Dans ce contexte, des secteurs moins influents, du monde du travail se trouvent écartés de la table de négociation et des acquis sociaux. Cela interroge le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (SNTRS-CGT) sur les conséquences à long terme du recul du principe de négociation et de dialogue entre le gouvernement et les partenaires sociaux, quel que soit leur champ d'activité.

Pour le SNTRS-CGT, alors que le téléthon vient encore de battre des records, démontrant une forte demande sociale en direction de la recherche, le Premier Ministre balaye d'un revers de main les revendications de ses personnels scientifiques. En effet qui se soucie de ces personnels qui travaillent avec acharnement dans leurs laboratoires, développant la recherche, souvent sans compter leurs heures, pour progresser vers la résolution des problèmes qui permettront un jour d'apporter des solutions thérapeutiques : au SIDA, aux cancers, aux maladies cardio-vasculaires, à l'ESB et aux autres maladies rares. Tous ces scientifiques qui font scrupuleusement leur travail n'ont aucun moyen de pression et se voient méprisés dans leurs revendications. Cette situation est lourde d'hypothèques pour l'avenir de la recherche publique, elle est une des raisons de la désaffection des jeunes pour les carrières de la recherche.

Les 35 heures (ou plutôt les 36h 11) sans création d'emploi correspondent à une diminution du potentiel scientifique qui ne pourra que retarder l'aboutissement des projets. Dans cette affaire, c'est le gouvernement qui prend la population en otage.

DOSSIER OGM

RAPPORT SUR LES OGM PRESENTE A LA CE du 11/10/01 SUIVI D'UNE SYNTHÈSE DES REFLEXIONS DE LA CE

par Michel PIERRE au nom du Bureau National;

Une forte inquiétude s'est exprimée dans le syndicat à l'annonce de l'ouverture de ce débat à la CE. Certains syndiqués craignent que ce débat « clive » le syndicat entre anti et pro OGM. Pour ma part, je pense que les adhérents de notre syndicat sont des adultes capables d'échanger des arguments sur cette question dans la sérénité quels que soient leurs choix politiques personnels. Cela d'autant qu'il ne s'agit pas d'arrêter à cette CE une position définitive mais de lancer une réflexion qui va se prolonger longtemps et que le SNTRS ne sera pas seul à alimenter. Je veux aussi préciser qu'il ne s'agit pas d'avoir ici une discussion entre spécialistes scientifiques autour des OGM mais de débattre des conséquences pour la Recherche et la Société. C'est un débat sur lequel nous avons à réfléchir comme travailleurs scientifiques et comme citoyens. C'est particulièrement une nécessité pour le SNTRS en tant que syndicat de travailleurs scientifiques, qui a le devoir de défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs scientifiques travaillant sur les OGM. Or de nombreux chercheurs, ingénieurs et techniciens du CNRS et de l'INSERM (notre champ de syndicalisation) travaillent dans des champs d'investigation qui font intervenir des OGM bactériens, animaux ou végétaux. Plus de 40 % des personnels des EPST travaillent dans le domaine des Sciences de la Vie (CNRS, INSERM, INRA et IRD.) C'est donc une responsabilité claire du SNTRS de défendre les intérêts des personnels concernés et donc de commencer à définir une position ou plutôt une démarche pour intervenir sur les problèmes soulevés par les OGM. Le SNTRS se doit aussi de contribuer ainsi à la réflexion de la Confédération.

Mon rapport se structurera en plusieurs parties :

- 1) historique pour que chacun saisisse bien le chemin parcouru par les laboratoires avant que ces questions se posent avec force pour toute la société. Cet historique devrait permettre aussi de saisir les contours des champs scientifiques, économiques et sociaux qui sont concernés.
- 2) L'historique me conduira à à essayer de fixer les limites du présent débat et à présenter les enjeux scientifiques, économiques, sociaux et politiques.
- 3) Je rappellerai les bases de la polémique concernant les OGM végétaux : la diffusion des pollens et les menaces sur les petits agriculteurs.
- 4) Je ferai des propositions pour les orientations du SNTRS-CGT en ce qui concerne la Recherche et les personnels concernés.
- 5) J'évoquerai les problèmes posés par la commercialisation des OGM et le cas particulier des OGM végétaux et je soumettrai au débat des orientations sur ce sujet particulièrement chaud.

I) HISTORIQUE ET CHAMPS D'INVESTIGATIONS SCIENTIFIQUES

Les chercheurs ont commencé à modifier des organismes vivants en y introduisant directement des gènes approximativement à partir de la seconde guerre mondiale. Rappelons que par convention, on appelle OGM les organismes vivants modifiés par une introduction directe de gènes dans des cellules pour les distinguer des organismes modifiés par la pratique millénaire de la méthode de croisement-sélection. Les premiers organismes génétiquement modifiés ont été des bactéries puis des levures et finalement des cellules animales et végétales. Mais les procédures d'introduction de gènes sont restées peu efficaces jusqu'au début des années 1970 où là, l'isolement et la maîtrise des « enzymes de restriction » a permis une efficacité bien plus grande, une sorte d'accélération de l'histoire. Cette efficacité a encore été améliorée par la maîtrise d'autres méthodes pendant les décennies 70-80. Au milieu de cette décennie, de nombreux chercheurs se sont inquiétés des perspectives ouvertes par les avancées technologiques en invoquant les risques de dissémination non contrôlée de gènes dangereux et aussi parfois des raisons politiques, voire d'ordre éthique ou religieux (l'homme qui se prend pour le Créateur). Une conférence internationale dite du consensus a alors été réunie en 1975 (Conférence d'Asilomar) qui a défini des règles de sécurité et fixé un moratoire de six mois. Six mois après les recherches ont repris aussi bien par les anti manipulations génétiques que par les partisans du génie génétique. Depuis le milieu des années 80, des équipes sont capables de modifier génétiquement de manière relativement efficace des organismes pluricellulaires (animaux ou plantes). Depuis cette époque, la commercialisation des OGM a réellement commencé et est devenue progressivement une réalité économique et sociale : production par génie génétique d'insuline et d'autres protéines dites « recombinantes », de meilleure qualité que celles qui sont extraites de cadavres d'hommes ou d'animaux, production de levures et bactéries génétiquement modifiées pour l'industrie alimentaire, bactéries et levures commercialisées en direction des laboratoires de recherche, fabrication d'animaux transgéniques pour les laboratoires et pour la commercialisation, fabrication aussi de plantes OGM dans un but commercial. Des champs sont cultivés depuis plusieurs années (soja, maïs...). 45 millions d'hectares sont plantés en OGM dans le monde, surtout en Amérique du Nord mais aussi en Asie et en Espagne. La plupart des pays de l'Union Européenne (en particulier la France et l'Allemagne) se sont moins précipités. Cependant dans tous les pays, on consomme des OGM ou des

dérivés depuis plusieurs années. Des OGM interviennent aussi dans la recherche en thérapie génique mais les applications à l'homme resteront limitées sans doute pendant de très nombreuses années.

II) LES ENJEUX

Je propose que notre débat se limite strictement aux OGM. Nous excluons donc pour l'instant le débat sur les cellules souches humaines qui pourrait faire l'objet d'un autre débat. Bien sûr il est possible, voire probable que l'étude des cellules souches croise les recherches utilisant des OGM mais c'est fondamentalement un autre débat. De même nous renverrons à un autre débat les études sur l'embryon humain.

Les enjeux des OGM sont considérables dans de nombreux domaines : pharmaceutique (production de nombreuses protéines recombinantes comme l'insuline, à long terme pour la thérapie génique), l'alimentation (fromages, yaourts, bières,...), élevage d'animaux et cultures végétales. L'enjeu financier est considérable puisque des profits importants peuvent être obtenus dans tous ces domaines. Comme toujours l'utilisation d'avancées technologiques se retrouve l'objet de luttes sociales pour leur utilisation. Des firmes importantes d'Amérique du Nord mais aussi européennes et françaises sont en concurrence et la question des précautions (sécurité des travailleurs et des populations) n'est pas leur principale préoccupation. Par contre cette question nous concerne en tant que salariés et citoyens.

III) LA QUESTION PARTICULIERE DES OGM VEGETAUX

Les OGM végétaux soulèvent des inquiétudes plus grandes parmi les populations, les hommes politiques et une partie des scientifiques du fait de l'impossibilité de contrôler complètement la diffusion des pollens dans la nature. Certains craignent une catastrophe génétique. En fait, il est difficile d'évaluer les risques sans faire pour chaque OGM de véritables études d'impact pendant plusieurs années sur l'environnement naturel à partir de surfaces restreintes cultivées en plein air: diffusion dans les champs voisins (distance, proportion de cette diffusion, apparition d'hybrides, etc). L'arrachage de champs au moins en ce qui concerne des organismes publics empêche le développement d'études indispensables pour apprécier l'intérêt et les risques.

Mais la raison que la Confédération paysanne et les organisations politiques mettent le plus en avant c'est que les OGM favorisent la main mise des grandes firmes semencières (Monsanto, Limagrain...) sur l'agriculture traditionnelle pratiquée par la petite paysannerie dans les pays développés comme dans les pays sous-développés. Les OGM seront sans doute aussi mieux maîtrisés par la grande production. Monsanto, par exemple, a effectivement effectué des tentatives pour asservir les paysans à ses objectifs (gène terminator, etc). C'est un débat important mais qui doit se régler sur le plan politique. Les choix de l'organisation économique et sociale de la production agricole ne peuvent pas être faits par le SNTRS-CGT. Les OGM peuvent être un enjeu

important pour les pays sous-développés si les laboratoires parviennent à mettre au point des plantes intéressantes. Bien sûr, il ne s'agit pas de compter sur Monsanto, au contraire, mais de chercher à développer les coopérations entre les laboratoires publics et les paysans de ces pays.

IV) DES PROPOSITIONS POUR LA RECHERCHE SUR LES OGM.

* Soutenir l'effort de recherche sur les OGM dans tous les domaines : biologie fondamentale, médecine, pharmacie, alimentation, agriculture y compris les végétaux. La recherche sur les génomes ne doit pas cependant nous faire perdre de vue que d'autres champs de recherche que les OGMs doivent aussi être développés.

* Défendre le progrès des connaissances et la liberté de recherches dans les EPST et les Universités.

* Simultanément nous devons agir pour que l'hygiène et la sécurité soient effectives dans les laboratoires. Dans certains lieux les risques ne sont pas négligeables.

* Défendre les intérêts des chercheurs et de la collectivité nationale incarnée par les EPST et les Universités. La question de la protection de la propriété intellectuelle est posée. Je propose de distinguer les objets vivants préexistants aujourd'hui (naturels, ceux obtenus par sélection ou créés depuis plus de 10 ans). Les procédés, les constructions d'ADN et les OGM en résultant pourraient faire l'objet d'un brevet ou d'une licence, protégeant la découverte pendant 5 ou 10 ans. Les découvertes des équipes françaises publiques ou privées doivent être protégées comme celle des équipes étrangères. Il ne faut pas travailler gratuitement pour les grandes firmes internationales.

Par contre il ne peut-être question de breveter les objets existants dans la nature et les nouveaux obtenus par sélection. Les êtres vivants existants dans la nature ne peuvent être privatisés. Ils sont un bien commun à tous les hommes.

Cette distinction entre êtres vivants naturels et OGM nous donnerait une position plus forte vis-à-vis des gouvernements et institutions internationales et permettrait de protéger les droits légitimes des inventeurs et des collectivités pour lesquels ils travaillent.

L'actuelle directive européenne est inacceptable et doit être modifiée dans le sens indiqué ci-dessus.

V) LA COMMERCIALISATION DES OGM

Si l'organisation économique et sociale de l'agriculture relève de décisions des responsables politiques, nous avons une responsabilité en tant que représentants des travailleurs scientifiques quant à la santé et la qualité de vie des populations dans la mesure où elles pourraient être affectées par les OGM notamment les OGM végétaux (diffusion des pollens). Nous ne pouvons faire confiance aux firmes qui ne sont guidées que par le profit.

Nous proposons qu'il ne puisse y avoir de com-

mercialisation sans études d'impact préalables pendant plusieurs années et sans la mise en place de comités d'agrément indépendants des intérêts privés. Ces contrôles ne peuvent se limiter à notre pays. Nous devons agir pour qu'ils soient étendus à l'ensemble de la planète en commençant par l'Union Européenne. C'est la responsabilité des Etats et des Institutions internationales d'imposer une réglementation dans ce domaine. Comme pour le blanchiment de l'argent ou l'argent du terrorisme, nous ne devons pas faire confiance au libéralisme.

Pour les cultures déjà en place en Amérique ou en Asie, il n'y a pas eu d'études d'impact sur l'environnement. Les comités d'agrément sont contrôlés par les semenciers et les biologistes moléculaires qui travaillent avec eux. Les comités d'agrément doivent comporter des biologistes de différents horizons, des représentants de la Communauté agricole dans sa diversité et la Société civile dans sa diversité. La décision finale après études d'impact et avis des comités d'agrément doit revenir aux gouvernements nationaux responsables devant leurs peuples.

Dans notre pays il nous faut, en tant que SNTRS-CGT intervenir auprès des responsables gouvernementaux, des dirigeants et des instances des EPST et des Universités concernées.

Il nous faut pousser à une intervention de notre gouvernement dans les instances internationales pour que les précautions soient prises partout.

Rien ne changera sans luttes.

REFLEXIONS DE LA COMMISSION EXECUTIVE

Il a été noté que le syndicat était en retard pour discuter de cette question et que ce n'était pas la première fois que les avancées scientifiques et techniques amènent les sociétés à s'interroger. La question est : qui décide ? et comment contrôler ? Il est remarqué que l'expertise n'est pas neutre. La plupart des intervenants ont apprécié le rapport. De nombreuses interventions ont insisté sur le danger que représentent les grandes firmes semencières (appropriation privée des savoirs, absence de précaution, menaces sur les paysans, importance des problèmes d'hygiène et de sécurité). De nombreux membres de la CE ont dit leur inquiétude face aux OGM végétaux. Quelques intervenants se sont prononcés contre tout brevetage y compris sur les OGM. Plusieurs intervenants pensent que les OGM ne peuvent rien apporter aux pays pauvres alors que d'autres pensent le contraire. Plusieurs intervenants ont dénoncé la contribution du Secteur chercheurs qui présente les anti-OGM comme des intégristes et des obscurantistes. Un intervenant considère que cette contribution est une démarche scientifique. Deux interventions se sont prononcées clairement pour un moratoire ou une interdiction des OGM végétaux. Un intervenant a dit qu'on ne pouvait pas faire confiance à l'Etat qui n'est qu'un instrument du capitalisme, tout orienté vers le profit privé. On ne peut pas non plus faire confiance aux organes d'évaluation qui ne sont pas innocents.

Débat sur les OGM

La CE du 11 octobre a entamé le débat sur ce sujet sur la base du rapport ci-dessus.

Nous souhaitons que ce débat se développe dans le syndicat à partir des éléments exposés à la CE. Nous publions donc ici les contributions qui nous sont parvenues (avant la CE pour certaines) et notamment la déclaration du secteur chercheurs. A propos de cette dernière, nous rappelons que plusieurs camarades du bureau du secteur chercheurs ont exprimé leur désaccord avec ce texte (déjà publié dans SNTRS-INFO Chercheurs n°7). Ils précisent également qu'ils n'ont pas été destinataires de cette déclaration du secteur chercheurs avant son adoption par le bureau et sa diffusion. Le texte ci-dessous, sur les OGM est donc à considérer comme un élément du débat sur cette question importante.

Comme pour la Tribune Libre, les contributions à ce débat engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

Oui aux OGM utiles et contrôlés !

Par le secteur chercheurs

En 1973, l'utilisation d'enzymes (enzyme de restriction, ligase) découvertes peu de temps auparavant a permis de découper le génome en des endroits précis et de recoller les fragments produits quelle que soit l'origine du génome (animale, végétale, bactérienne). Avec ce système il devenait possible de construire des gènes chimères en s'affranchissant complètement de la barrière d'espèce et en les réintroduisant dans des bactéries, ou dans des cellules animales ou végétales, de créer des organismes génétiquement modifiés. Les scientifiques face au potentiel considérable de ce qui

allait s'appeler le génie génétique, décidèrent en 1975 au congrès d'Asilomar d'édicter des règles de sécurité et de contrôle afin de ne pas faire courir de risque aux expérimentateurs et par voie de dissémination à la population et à l'environnement. Depuis toutes sortes d'OGM ont été créés. La levure, le vert plat, la drosophile, la souris sont les espèces de choix pour la compréhension du rôle des gènes lors du développement et des processus pathologiques. Outils permettant d'approfondir la connaissance du vivant, les OGM ont tout naturellement été utilisés à des finalités d'application. Au service de la

médecine, les OGM produisent des molécules à usages thérapeutiques exemptes de toute contamination par des facteurs humains et d'une plus grande efficacité que les molécules purifiées jusqu'alors. L'insuline humaine produite d'OGM ne produit aucune réaction immunitaire contrairement à l'insuline de porc qui reconnue comme étrangère est rapidement dégradée, les facteurs de coagulation produits par génie génétique ne sont plus responsables des contaminations par les virus du sida ou de l'hépatite. Les levures et les cellules animales ayant des propriétés de synthèse plus sophistiquées que les bactéries ont pris le relais de ces dernières pour produire des molécules médicaments. Actuellement, plus de 250 de ces molécules sont en cours d'évaluation.

Après avoir rencontré beaucoup de difficultés, la transgénèse des animaux d'élevage est devenue une réalité scientifique et économique. Les améliorations recherchées portent sur la vitesse de croissance, la modification de la composition du lait, la résistance à certaines maladies virales, la diminution des propriétés polluantes des déjections de certaines espèces, etc, ...

Comme pour le règne animal, les OGM végétaux ont servi et continuent de servir d'outils à la connaissance des mécanismes régulant le développement et les pathologies. Et c'est tout aussi naturellement que les techniques de transgénèse ont été utilisées pour améliorer les propriétés des plantes cultivées. Ces travaux de transgénèse ont porté sur l'acquisition des propriétés de résistance aux herbicides et aux insecticides, la durée de conservation des fruits et légumes, la diminution du pouvoir allergène de certaines céréales, l'augmentation de la teneur en vitamine, la digestibilité des fourrages, la diminution de la teneur en lignines, dont l'élimination et si polluante dans l'industrie papetière, la production de plantes oléagineuse à la carte suivant les besoins industriels, la production d'amidon modifié afin de mieux répondre à certaines applications industrielles, la production de molécules médicaments telle la lipase gastrique afin de traiter les insuffisances gastriques dont souffrent les malades atteints de mucoviscidose, etc, etc, les applications sont infinies.

Mais un certain nombre d'éléments restreignent l'utilisation des OGM. L'insertion d'un gène étranger se fait au hasard au sein du génome, et peut provoquer l'activation de gènes normalement silencieux ou au contraire l'extinction de gènes normalement exprimés. Ainsi, l'acquisition de propriétés nouvelles dues au gène nouvellement acquis peut être accompagnée de phénomènes indésirables (allergies, toxicité nouvelle ou accrue, perte des propriétés gustatives, modification des interactions avec l'environnement). Ces problèmes concernent essentiellement les végétaux, car le vent, l'eau sont des éléments incontrôlables de dissémination des pollens et des graines. Les risques de dissémination des OGM et de transmission incontrôlée de gènes varient en fonction de l'espèce cultivée et des espèces cultivées autour.

Compte tenu de l'étendue des applications potentielles des végétaux génétiquement modifiés, les grandes compagnies de biotechnologies ont une part prédominante dans la recherche sur ces OGM. Mais les orientations qu'elles impriment à leurs recherches sont essentielle-

ment définies par leurs finalités économiques. Les OGM sont un moyen pour ces firmes d'accroître leur domination du marché agricole. Ainsi, la très grande majorité des OGM cultivés dans le monde sont résistants à des pesticides. Est ce un hasard quant on sait que les vendeurs d'OGM sont fabricants de pesticides ?

Or, les contrôles actuels sont très insuffisants pour déterminer les risques environnementaux et de santé publique. Les dossiers de demande d'agrément déposés auprès des commissions compétentes apparaissent bien légers: Les descriptions des constructions moléculaires sont très insuffisantes et souvent entachées d'erreurs, pas de séquençage des gènes, et des régions adjacentes après insertion dans le génome, pas d'expérimentation sérieuse pour évaluer la toxicité éventuelle. Aux USA et au Canada on est passé à la production sur de très grandes superficies sans qu'aucune étude sérieuse n'ait été réalisée concernant l'impact sur l'environnement.

Notre pays a le privilège d'être doté d'organismes publics dédiés à la recherche. Tous les gouvernements n'ont eu de cesse de réduire leur autonomie scientifique afin de les assujettir aux stratégies économiques. Le rôle de l'IRD, de l'INRA et du CNRS n'est pas d'être les sous-traitants des industriels. Ils doivent au contraire compte tenu de l'importance des problèmes soulevés par les OGM végétaux, développer des programmes (qui pourraient être coordonnés) afin de déterminer les risques des cultures OGM pour l'environnement et la santé publique. Ces enjeux justifient l'autonomie scientifique des établissements publics de recherche à l'égard du pouvoir politique et des intérêts privés. L'Etat doit assumer ses responsabilités. Il faut impérativement que les pouvoirs publics exercent un pouvoir d'expertise à travers notamment les organismes de recherche. Les commissions d'agrément ainsi que leurs méthodes de travail doivent être refondues. La commercialisation des OGM doit aussi être très contrôlée. Les Etats et les organisations internationales doivent créer des procédures d'autorisation et de commercialisation impliquant une évaluation des risques et de l'utilité des OGM. La traçabilité des produits est impérative.

Les OGM végétaux ne concernent pas seulement les pays économiquement développés. Dans son rapport annuel, rendu public le 10 juillet, le Programme des Nations Unies pour le Développement recommande l'emploi des biotechnologies pour le développement de l'agriculture dans les régions défavorisées. Mais pour ces pays non solvables, qui d'autre que les institutions de recherche publique peut mieux développer les recherches sur les OGM utiles à leur développement.

Face à cette nécessité de développer la recherche, en particulier en matière de sécurité et en matière d'impacts, nous ne pouvons que condamner les prises de positions qui relèvent d'un intégrisme anti-OGM, les actions telles que les arrachages de cultures expérimentales, celles qui s'attaquent aux laboratoires ou qui s'en prennent à la recherche en général. Les organisations, qui sous prétexte du principe de précaution, mènent ce type d'action et s'attaquent à la recherche développent souvent des arguments qui favorisent l'obscurantisme.

Leurs discours les amènent, sous couvert de s'opposer aux stratégies des multinationales, à exonérer l'Etat et le gouvernement de leur responsabilité dans l'organisation et la structuration de la recherche. Qui pilote la recherche ? Qui marginalise les instances des organismes de recherche dans la définition des orientations scientifiques ? Qui oblige les laboratoires à recourir aux financements industriels par l'insuffisance de leur dotation ? Sinon le ministère de la recherche et les directions d'organisme. Les différents gouvernements n'ont eu de cesse de réduire l'autonomie des organismes de recherche et l'autonomie des chercheurs à l'égard du pouvoir politique et des stratégies d'entreprises. Qui décide de la composition et des prérogatives des commissions d'agrément, sinon le gouvernement.

Face à ces enjeux, les organismes de recherche et les entreprises françaises doivent non seulement être présents sur ce terrain, mais aussi protéger les résultats de leur recherche par des brevets ou licences. Seuls les organismes génétiquement modifiés par un procédé peuvent être brevetés ou couverts par une licence. Les brevets ne devant couvrir qu'une période courte. Les organismes vivants existant dans la nature et leurs éléments constitutifs ne doivent pas être brevetés. C'est le cas pour les semences obtenues par sélection qui ne sont pas construites à partir d'un procédé.

En s'attaquant à la recherche les intégristes anti-OGM

altèrent les capacités de recherche de notre pays, sans vraiment gêner les multinationales agroalimentaires. En tant que travailleurs scientifiques, nous revendiquons le droit à la recherche, ce droit doit être contrôlé. Si ce droit nous est refusé, ce secteur d'activité sera essentiellement sous la domination des entreprises nord américaines qui pourront à travers leurs OGM, imposer leurs conceptions de développement.

En tant que syndicat des travailleurs scientifiques et résolu à travailler à l'amélioration de la vie des hommes, il est de notre responsabilité d'alimenter le débat sur les OGM, en particulier les OGM agricoles, non seulement en informant sur les dangers possibles, mais également sur les potentialités que représentent les OGM correctement maîtrisés. Il est également du devoir des scientifiques de prendre en compte d'autres types de demandes que celles des multinationales pour imaginer et contribuer à développer des OGM utiles et sans danger.

Le problème n'est donc pas pour ou contre les OGM mais quels OGM et pour quelles finalités et partir de là quelles procédures de contrôle et d'évaluation doivent être mises en place, quelles recherches doivent être menées ? Là est le vrai débat. La santé des hommes et le respect de l'environnement ne passe ni par le libéralisme ni par l'obscurantisme.

Villejuif le 2 octobre 2001

OGM Quel débat ?

Michel GRUSELLE, Directeur de Recherche, Membre de la CE

J'ai participé au débat de la CE consacré aux OGM. J'ai particulièrement apprécié la façon dont ce débat a été préparé. L'introduction équilibrée et documentée du Bureau National a permis un débat serein. Il me semble que ce débat est nécessaire. Bien sûr, chacun peut avoir son opinion et la garder, mais aujourd'hui ce sujet étant super politisé, il convenait de l'affronter sans complexe. La recherche, ses personnels sont particulièrement impliqués dans le travail de la biologie génétique. Il serait alors incompréhensible que sous couvert de difficultés et parfois du terrorisme idéologique qui règne sur ce sujet (comme d'ailleurs sur le nucléaire et les problèmes énergétiques) une organisation de travailleurs scientifiques se réfugie dans le silence. En abordant le problème par les bouts de la recherche et de sa mise en œuvre, disons de sa traduction dans les pratiques humaines,

nous touchons à un sujet fondamental. Lors du débat, j'ai voulu insister sur un point qui me semble nodal. Le développement des connaissances des lois de la nature détermine un besoin objectif, qu'elles soient comprises par le plus grand nombre et surtout que leur mise en œuvre soit le fait d'une pratique démocratique intense. Qui décide ? est devenu non seulement une exigence démocratique mais une nécessité pour permettre aux hommes de construire leur avenir. De ce point de vue j'ai posé cette question : " peut-on parler de la mise en œuvre des OGM sans parler de la propriété sociale et des formes actuelles de domination du capital ?

Le débat doit se poursuivre, sans polémiques inutiles certes, mais aussi sans béatitudes vis-à-vis de ceux qui ont trouvé dans les OGM un terrain de prédilection de la politique politicienne.

Pour un débat serein...

Annie THEBAUD-MONY, membre du Bureau du Secteur Chercheur du SNTRS- CGT

Je souhaite réagir même brièvement au texte proposé par des membres du secteur chercheur mais non discuté et approuvé par tous.

Personnellement je ne partage pas les opinions énoncées dans ce texte sur plusieurs points dont (en vrac) :

- la contribution a priori positive de la recherche sur les OGM à un progrès en matière d'agriculture : ceci reste à démontrer : les réactions de travailleurs ruraux particu-

lièrement concernés laissent penser que ce n'est pas si simple ...

- la contribution que cette recherche serait censée apporter aux pays pauvres : la dépendance à l'égard de l'agriculture intensive (et ses traitements chimiques : engrais et pesticides) est pour le coup et de façon noire (y compris pour les institutions internationales qui l'ont préconisé) une catastrophe planétaire qui a conduit

à la famine des régions entières de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique Latine ; dire que les OGM vont comme par miracle inverser cette situation relève de la communication publicitaire dénuée de fondement. Quant à parler des OGM contrôlés cela évoque pour moi les 30 ans d' "usage contrôlé" de l'amiante qui ont conduit en France à la catastrophe que l'on sait!

•il y a, selon moi, une grande violence à vouloir imposer - au nom du "modèle" dominant occidental - de nouvelles cultures, sachant que cette stratégie est étroitement associée à la dépossession des terres pour les petits paysans (lisez "chroniques de la servitude en Amazonie"). Au Brésil, 10% seulement des terres cultivables sont exploitées et elles le sont par des multinationales - pour lesquelles travaillent la recherche publique et privée en France et ailleurs - au détriment de la satisfaction des besoins les plus élémentaires de la vie dans les campagnes brésilienne. Le mouvement brésilien des paysans sans terre vous le dirait : la planète n'est pas un champ d'expérimentation pour la recherche, la terre (et ce qu'on en fait) appartient (ou devrait appartenir) à ceux qui la cultivent et en vivent. Chaque pays, chaque région, à une histoire, une société, des ressources ...

Vouloir faire fi de cette histoire pour imposer un modèle unique de diversification agricole s'inscrit dans une logique néo-coloniale, néolibérale qui sert bien les puissants mais pas les pauvres et les travailleurs de ces pays, de ces régions.

- Par ailleurs, je refuse que dans un texte syndical on utilise les termes d' "intégristes anti-OGM" pour désigner un mouvement social de travailleurs ruraux qui défendent la légitimité de leur outil de travail. Que le SNTRS s'ouvre au dialogue avec la Confédération Paysanne et accepte d'entendre les questions posées aux chercheurs par des syndicalistes représentant les travailleurs de la terre, ceux d'ici mais aussi ceux de pays qui demandent le droit à la diversité pour survivre.

Voilà brièvement mes réactions à un texte dont je ne veux en aucun cas être signataire.

Bien cordialement

10 octobre 2001

LES OGM, parlons-en

Jean-Pierre BAZIN

Le ton de l'expression du secteur chercheur sur les OGM est intolérable. Ce texte fait l'amalgame entre des positions scientifiques et des positions politiques dirigées contre des mouvements qu'il n'a même pas le courage de citer.

Déjà, le titre correspond à une affirmation, que ni les scientifiques, dans leur grande majorité, ni la société, ne sont prêts à accepter. Le titre d'un texte ayant vocation à une diffusion large devrait appeler au dialogue de toutes les forces sociales, du genre : les OGM, parlons-en ...

Les OGM " utiles ", tout le monde le souhaite, mais là encore, le texte fait des amalgames. Il cite la classique production d'insuline par des OGM, il est vrai que ce fut un progrès important pour résoudre un vrai problème de santé publique. Les 250 molécules en cours d'évaluation ne sont encore que des promesses. Tout cela pour dire que les avancées de la transgénèse dans le domaine médical ont encore de résultats limités malgré la focalisation excessive des investissements qui nuit considérablement aux équilibres de la recherche. Tant qu'on ne manipule pas le patrimoine génétique humain, les réserves seraient moins grandes, en effet, il s'agit là d'applications dans le domaine médical, qui passent par la transgénèse d'organismes vivants, telles les levures ou les bactéries, en vue de produire une molécule à usage thérapeutique. L'extraction de ces molécules thérapeutiques entraîne la destruction des organismes qui l'ont produites, il n'y a pas de modification du génome humain, donc impossibilité de transmission génétique. Le risque qu'il pourrait y avoir serait la dispersion dans l'environnement des organismes génétiquement modifiés, mais on peut espérer que les mesures de confinement sont réglementairement prises par l'industrie ...

Pour les OGM végétaux, la situation est différente. Tout d'abord, il n'est pas démontré qu'il y ait un seul OGM végétal nécessaire. Ce qui est fait pour le moment va encore dans le sens d'une agriculture productiviste dont les effets néfastes ont été dénoncés notamment pour le tiers- monde. Il y a quand même eu l'affaire du " gène-terminator " qu'il ne faut pas oublier qui a fait reculer les industriels et mobiliser les opinions publiques. La spécificité des OGM végétaux est qu'ils font l'objet d'une diffusion dans la nature. Des espèces chimériques, que les processus issus de l'évolution n'auraient pu créer, vont modifier profondément l'évolution naturelle des espèces, c'est une différence majeure avec les OGM " médicaux ". Cela ne veut pas dire que ces OGM n'auront pas une utilité dans le futur. Les industriels avancent à marche forcée tirant derrière eux une partie de la recherche publique, sans que les recherches fondamentales portant notamment sur les modèles environnementaux, aient été suffisamment développées. Cette situation fait courir aux populations des risques insensés sur lesquels certains mouvements sociaux attirent l'attention, je pense à la confédération paysanne et à ATTAC et aussi à d'autres organisations. Nous ne pouvons prôner en même temps le dialogue et taxer d'obscurantisme ou d'intégrisme voire d'être " les bras armés de l'impérialisme américain ", ceux qui luttent contre l'expérimentation incontrôlée des OGM en champs ouverts. D'ailleurs, ces accusations sont fausses, car dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de recherches, sinon celle du profit qui tendrait à rendre les OGM incontournables avec leur cortège d'insecticides. Toutes les semences et tout l'environnement étant de toute façon contaminés. Presque tous ces mouvements prônent le développement de la

recherche fondamentale sur ces sujets, ils dénoncent l'arrimage de cette recherche aux intérêts des industriels (ont-ils tort ?) et sont en général pour le développement de la recherche publique et notamment de sa nécessaire indépendance. D'autre part, la course aux brevets sur le

vivant ne peut-être un argument pour faire n'importe quoi !

NON, je ne peux pas adhérer à l'orientation du texte du secteur chercheur et pense que ni le SNTRS, ni la CGT ne peuvent s'exprimer dans ce sens.

Les OGM : débats-suite !

Patrick ROBERT

En réponse à la position du secteur chercheur du SNTRS-CGT concernant le débat sur les OGM : « Oui aux OGM utiles et contrôlés » je voudrais apporter ma petite contribution.

Le texte proposé présente indirectement et de manière pernicieuse la lutte contre les OGM comme un combat d'arrière garde contre l'économie ultralibérale, en prenant les détours de l'écologie et du principe de précaution. D'autre part parmi les arguments développés : idéologie réactionnaire des anti-OGM, manipulation, exploitation de l'ignorance, création de peurs pour servir à des fins politiciennes et carriéristes de certains et enfin ils (le secteur chercheur du SNTRS-CGT) présentent ceux qui détruisent les OGM comme ceux qui écartent leur pays de la course à l'innovation et des multiples bénéfices qui en découleront tant à la fois sur le plan médical, alimentaire, et économiques. Et d'autre part dans les divers amalgames : la lutte contre les OGM donnera aux « états-uniens » le monopole du savoir et par conséquent de la richesse qui en découlera. Et pour finir l'attitude des anti-OGM nuira aux pays en voie de développement (doux euphémisme pour dire pays du tiers-monde) en les maintenant dans des états de famines. Il me semble entendre Guy Sorman (*Le progrès et ses ennemis*), journaliste au Figaro et chantre de l'ultra-libéralisme et de la mondialisation façon Alain Madelin (vous savez : « la régulation par le marché ou Le libéralisme d'Adam Smith poussé à ses extrêmes limites : individualisme forcené, liberté maximale vis-à-vis de toute forme de régulation, appréciation de la valeur des entreprises et des moyens mis en œuvre uniquement en fonction des résultats financiers obtenus) qui récemment sur la Cinquième proclamait dans l'émission Droits d'Auteurs que les chercheurs et les chefs d'entreprise doivent s'unir dans une lutte contre le terrorisme intellectuel de l'anti-progrès qui à terme condamnerait la France à la dernière place dans l'Europe scientifique de demain.

Nos camarades du secteur chercheur auraient été plus inspirés s'ils avaient dénoncés avec la même virulence le secteur des sciences de la vie qui sera bientôt transformé en capital et en marchandise quelconque. Il eut fallu dénoncé le rapport Kourylski-Viney qui présente les OGM sans aucun risque « *Les OGM ne présentent pas de risque particulier pour le consommateur mais celui-ci doit être libre de ses choix (sic !)* ». Sans abonder totalement dans le sens de Jean-Pierre Berlan (*La guerre au vivant : OGM et autres mystifications scientifiques*) qui affirme « *L'humanité n'a pas besoin des OGM et Toute discussion sur les OGM est biaisée en faveur de l'industrie* », et qui voit dans les OGM

une tentative de mainmise sur le vivant par les multinationales agrochimiques qui tentent de séparer la production des agriculteurs de la reproduction des semences, ceux-ci devenant de fait leur chasse gardée (voir le gène Terminator introduit par Monsanto dans ses semences pour produire des plantes stériles). Pour exemple un riz OGM porteur du gène de la vitamine A ne montre que peu d'intérêt car il existe des variétés de riz qui contiennent naturellement de la vitamine A ou son précurseur dans l'écorce de leurs graines c'est seulement l'occidentalisation des populations asiatiques qui a fait consommer du riz poli donc dépourvu de vitamine A (d'où l'intérêt nul des OGM si ce n'est celui d'enrichir les multinationales et de réduire la biodiversité). On pourrait également évoquer l'introduction chez la pomme de terre d'un gène à propriété insecticide qui s'est révélée être une catastrophe. Des rats nourris avec les pommes de terre transgéniques ont développé diverses pathologies par contre d'autres rats alimentés avec des pommes de terre normales ne sont pas devenus malades.

Accuser les pouvoirs politiques de mettre la recherche publique à la remorque des industriels est certes une réalité quotidienne mais cela ne suffit pas pour s'exonérer de toutes responsabilités. Traiter ceux qui refusent les modèles proposés d'obscurantisme et puis tant qu'à y être pourquoi ne pas adopter la position de Monsanto qui affirmait par son porte-parole M. Potrykus, Biovision, à Lyon en février 2001 : « *Si votre intention est de détruire les essais en plein champ de riz doré à but humanitaire, vous serez accusé de contribuer à un crime contre l'humanité. Vos actions seront méticuleusement consignées et vous aurez, je le souhaite, l'occasion de répondre de vos actes illégaux et immoraux devant un tribunal international.* »

Le discours du secteur chercheur du SNTRS-CGT quoiqu'il s'en défende flirte parfois avec les chantages de l'ultra-libéralisme mondialiste et leur position selon moi est indéfendable pour un syndicat qui se revendique de la CGT.

Jean-Pierre Berlan : « *La guerre au vivant. OGM et autres mystifications scientifiques* ». Editions Agone.

Philippe Kourilsky et Geneviève Viney, « *Rapport au premier ministre sur le principe de précaution* », octobre 1999.

Guy Sorman : « *Le progrès et ses ennemis* ». Editions Fayard.

Jacques Testart et Christian Godin : « *Au bazar du vivant* » Editions du Seuil.

Contribution au débat concernant l'avenir de la chimie à Toulouse

Le 21 septembre, l'explosion de l'usine d'AZF a profondément marqué la ville de Toulouse, par le nombre de morts, de blessés, de sans logis, par les destructions massives de logements, de bâtiments publics et d'entreprises. Cette catastrophe industrielle est la plus importante en France depuis la dernière guerre. Pour mémoire l'incendie de la raffinerie de Feyzin n'a fait que 18 morts en 1966. Le nitrate d'ammonium, considéré comme un produit explosif mais contrôlable, s'est montré souvent dans le passé tout à fait incontrôlable. Ainsi le 21 septembre 1921, triste coïncidence de date, à Oppau en Allemagne, les chimistes de Basf ont fait exploser à la dynamite un stock de 4000 tonnes de nitrate d'ammonium solidifié. Cette opération, maintes fois répétée sans accident, a provoqué une explosion incontrôlable qui a causé la mort de 576 personnes. On peut aussi citer l'explosion du navire Ocean Liberty à Brest en 1947 et la même année celle de deux navires à Texas City (560 morts).

Il faudra laisser l'enquête s'achever, mais déjà les premières déclarations du procureur et ce qui a été publié dans la presse locale et nationale montre que la thèse de l'attentat ne peut pas être retenue et qu'il faut chercher ailleurs l'enchaînement des causes et des dysfonctionnements qui a provoqué cette terrible explosion. A terme, il sera nécessaire de publier en toute transparence la totalité des résultats de l'enquête policière et scientifique, afin de permettre de comprendre, de jauger les responsabilités de l'industriel et de pouvoir définir de nouvelles règles de sécurité pour l'industrie chimique.

Que penser de la catastrophe de Toulouse ?

Cette terrible explosion pose de nombreuses questions pour l'avenir, aux scientifiques qui doivent comprendre le processus de l'accident, aux politiques qui ne doivent pas répéter les erreurs d'urbanisation qui ont amplifié les dégâts au-delà de l'imaginable et aux industriels qui doivent passer de la simple course au profit à une gestion civique de leurs activités vis-à-vis de l'emploi, des populations et l'environnement. Le débat doit avoir lieu, il doit être transparent. Le rôle des hommes politiques et des pouvoirs publics est d'organiser ce débat en y associant tous les acteurs, à commencer par les populations toulousaines.

Faut-il condamner la chimie ?

Les questions posées par la population toulousaine sont légitimes : faut-il fermer définitivement le site, faut-il déplacer les industries chimiques en dehors de Toulouse ? Peut-on se contenter de sécuriser au maximum l'activité ? Déjà le Président de la République, le Maire de Toulouse ont répondu. Nous voulons seulement dans ce débat donner quelques éléments de réflexion.

Tout d'abord, la chimie cumule trois handicaps :

- elle est mal perçue en France en tant que science depuis la classification d'Auguste Conte dans laquelle elle a été considérée comme une science "mineure", ceci à la différence des pays germaniques ou anglo-saxons;
- elle n'a jamais été perçue comme une activité économique essentielle, à la différence de l'Allemagne, par exemple ;
- enfin, depuis les années 70, la chimie est considérée comme une industrie vieillissante et comme la première source de pollution.

Le résultat en est une mauvaise image dans l'opinion et une méconnaissance de la réalité de la chimie moderne. Il faut sans doute rappeler que l'ensemble des activités liées à la chimie représente environ 30% du PIB de la France. La chimie est présente dans tous les secteurs, les engrais bien sûr mais aussi la pharmacie, les matériaux avancés (nouvelles matières plastiques, matériaux pour l'aéronautique, l'électronique, les téléphones portables), les matériaux stratégiques comme le carburant d'Ariane. Il faut signaler que ces secteurs, en terme économique, sont beaucoup plus importants que les secteurs traditionnels représentés par les engrais de l'AZF. Cependant en termes d'emplois, l'industrie chimique traditionnelle en recense encore près de 400 000. L'industrie des engrais azotés représente à elle seule en France environ 10 000 emplois et une production de 1,4 milliards de tonnes, auquel il faut ajouter une quantité équivalente qui est importée. Dans le secteur des engrais comme dans celui des grands produits intermédiaires de la chimie, les principales entreprises française ont, depuis des années, sacrifié les productions locales pour favoriser des importations venues des pays d'Europe de l'Est, de Chine ou d'ailleurs. L'emploi en France, l'indépendance nationale ont été sacrifiés. Les problèmes de sécurité industrielle sont renvoyés dans d'autres pays. Les 8000 morts de Bhopal, en Inde, montrent bien que pour une entreprise comme Union Carbide, la sécurité industrielle n'a pas été gérée de la même façon pour une main d'œuvre indienne mal payée et peu formée que pour une population américaine plus apte à défendre son environnement et ses conditions de travail. Mais dans une économie mondialisée et soumise aux règles du libéralisme, ne nous faisons pas d'illusions, ce sont des millions de tonnes de produits chimiques qui navigant sur des bateaux poubelles risquent à tout moment de provoquer des catastrophes comparables à celle de l'ERIKA.

Faut-il délocaliser ou améliorer les procédés ?

L'industrie chimique est une industrie dangereuse. Ceci est une évidence. Mais s'il faut prendre en compte l'importance de l'accident de Toulouse, il faut aussi rappeler

quelques chiffres : sur le long terme, la probabilité d'accident grave par salarié dans l'industrie chimique est équivalente à celle de l'industrie du livre et 20 fois plus faible que dans bâtiment. La catastrophe de Seveso qui a profondément marqué les esprits a fait 1 mort, et 20 ans après l'augmentation annoncée des cancers sur la région n'a pas eu lieu.

Si malgré sa dangerosité, l'industrie chimique n'a engendré que si peu d'accidents en France dans les dernières années, c'est que les procédés mis en jeu ne cessent d'évoluer. Ils font l'objet de recherches qui ont pour but d'une part bien sur l'amélioration de la productivité mais également l'amélioration de la sécurité des installations et des personnes. Imaginer des procédés plus propres et plus sûrs, c'est l'objectif scientifique principal du génie chimique depuis des années. Cette science de l'ingénieur a pour objet de mieux contrôler les procédés, de les rendre moins consommateur d'énergie, de diminuer les pollutions au maximum. Pourquoi alors la catastrophe de Toulouse, peut être parce que d'après les informations fournies par la Dépêche, l'endroit où s'est produit l'accident ne faisait pas partie de la chaîne de production proprement dite. C'était un lieu de stockage pour lequel l'attention s'était relâchée et où se mélangeaient des engrais et divers rebuts de l'usine, voire du bitume. Il apparaît donc important d'attendre les résultats définitifs de l'enquête avant de décider toute mesure de délocalisation ou de fermeture définitive des installations. Cependant un certain nombre de précautions doivent être prises avant le redémarrage :

- définition d'un réel périmètre de sécurité,
- redéfinition des procédés et installations,
- prise en compte des avis des riverains,
- contrôle effectif des installations par l'état, le CHSCT, les associations locales, ...

Faut-il condamner la recherche et l'enseignement en chimie ?

Il se murmure que le ministère de la recherche aurait à l'occasion des journées de la science qui se sont tenues les 20 et 21 octobre fait fermer au public les portes d'un certain nombre de laboratoires de chimie. Si la rumeur s'avérait fondée, il y aurait là une politique à courte vue, qui ne tient compte ni des besoins réels de l'opinion publique à comprendre le monde complexe où nous vivons, ni de la nécessité de donner à la jeunesse le goût de la science, l'envie de chercher et de se former dans des métiers techniques. Car, ne nous faisons pas d'illusions, comme tous les grands pays industriels, la France voit sa jeunesse de désintéresser des carrières scientifiques et technologiques. Les inscriptions à l'université baissent dans toutes les filières scientifiques, même les classes préparatoires commencent à connaître des difficultés. Le nombre des candidats à des bourses de thèse diminue année après année. Comment dans ces conditions espérer pour le futur un développement économique durable et respectueux de l'environnement sans avoir les ingénieurs et les techniciens qualifiés en nombre suffisant ?

Comment également trouver de nouvelles solutions aux

problèmes énergétiques et environnementaux, en utilisant par exemple la « phosgénation sans phosgène » qu'a récemment mentionné le député Pierre Cohen, sans une recherche forte dans le domaine de la chimie et du génie des procédés.

La place de la chimie et du génie des procédés à Toulouse.

Il faut rappeler la place prépondérante de Toulouse pour ce qui concerne la formation et la recherche dans le domaine de la chimie et du génie chimique. Cette place est peut être la première en France. Toute la chaîne des niveaux de formation aux métiers de la chimie existe dans notre ville : BEP et bac professionnel au Lycée Galieni, DUT à l'IUT de Génie Chimique, ingénieur avec les deux écoles d'ingénieurs de l'INPT qui venaient de fusionner au début 2001, maîtrise et DEA avec l'Université Paul Sabatier. Galieni, l'IUT de Génie Chimique, le site du ramier de l'ENSIACET (ex Institut de Génie Chimique), tout cela a été détruit et doit être reconstruit. Au niveau de la recherche, plusieurs laboratoires d'importance du CNRS ou associés à celui-ci sont présents, dont le laboratoire de Génie Chimique, détruit lui aussi, qui a une renommée internationale et représente la plus grosse concentration européenne dans cette discipline. Lui aussi doit être reconstruit rapidement. Imaginons avec les scientifiques, les autorités de l'état et les collectivités territoriales les formations et les recherches qu'il faut développer pour la chimie du vingt et unième siècle.

Daniel Steinmetz,

Ingénieur de Recherches au Laboratoire de Génie Chimique, élu SNTRS-CGT au Conseil Scientifique du CNRS, membre du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique Midi-Pyrénées.

Bruno Chaudret,

Directeur de Recherches au Laboratoire de Chimie de Coordination, élu SNCS-FSU au Conseil Scientifique du Département Sciences Chimiques du CNRS, membre du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique Midi-Pyrénées.

TOULOUSE

Point financier SNTRS-CGT

Nous avons fait un point financier sur la collecte organisée par la CGT dans le BRS 374.

Les camarades de Toulouse nous ont fait savoir depuis que la seule collecte du SNTRS-CGT s'est élevée à 36 212F. Une partie de cette somme a été utilisée pour les personnels les plus précaires et les plus touchés par la catastrophe.

La réserve servira à aider les personnes en difficultés que nous risquons encore de découvrir !

La situation est loin d'être réglée pour tous.

« Consortium National de Recherche en Génomique »

Déclaration de Jean-Pierre. BAZIN (SNTRS-CGT) concernant la création d'un GIP au Conseil d'Administration de l'INSERM -24-10-2001-.

Nous tenons tout d'abord à préciser que nous ne sommes pas opposés à la création de GIP qui peuvent se justifier pour coordonner l'action de plusieurs EPST, d'intervenants universitaires ou privés, sur des objectifs bien focalisés et limités dans le temps, sachant qu'un des buts est de faire émerger des structures de recherches dans des domaines faiblement développés.

L'utilisation de la structure GIP pour coordonner et développer un thème prioritaire de recherche à l'échelle nationale est une tout autre affaire. Cela pose un ensemble de questions, à savoir : quel est le rôle des établissements publics de recherche par rapport à ces GIP, comment intervient la communauté scientifique, via ses représentants, dans la définition et l'évaluation de la politique recherche.

Il est vrai que le développement de la recherche nécessite et impliquera de plus en plus la gestion coordonnée de plateaux technologiques associés à des équipes de recherche technologique. Nous retenons donc les notions de fédéralisme et d'émergence d'équipes technologiques.

L'expérience que nous avons des GIP, quels qu'en soient les contours, est le défaut d'interaction avec les Conseils Scientifiques d'organisme. Cela induit un « manque à gagner » considérable dans la définition des politiques réciproques.

L'idée de fédéralisme affichée dans le projet de GIP « Consortium National de Recherche en Génomique » n'est qu'une façade pour masquer la gestion technocratique d'un pan entier de recherche directement par les ministères. C'est un pas de plus dans l'externalisation de la recherche des EPST qui deviendront des coquille vides.

Les scientifiques sont dessaisis, l'emploi est dérégulé par l'arrivée en masse de chercheurs et de techniciens à statut précaire.

La cour des comptes faisait observer récemment la dispersion exagérée des structures de recherches. La création de ce GIP, qui n'est pas seulement un plateau technique, accentue cette dispersion en introduisant une coordination qui est plutôt un pilotage ministériel excluant la participation de la masse des scientifiques. « Le pilotage scientifique de ces moyens doit se faire en concertation avec les organismes (lire : représentés par leur DG !) et doit être en cohérence avec les orientations politiques du gouvernement ... ». Ce n'est pas du fédéralisme, c'est du féodalisme.

L'organisation de la recherche à ses différents niveaux : local, régional, national et européen, est une nécessité. Elle doit s'appuyer sur l'ensemble des scientifiques et les organismes nationaux, avec les moyens nécessaires, dans une démarche réellement fédérative et **démocratique**, seule capable de mobiliser les intelligences.

En conclusion, je voterai contre ce projet de GIP tout en affirmant que des opérations structurantes sont nécessaires, notamment en ce qui concerne les plateaux technologiques. Quelle que soit la décision qui sera prise, je demande qu'un lien organique soit établi entre les Conseil Scientifique des différents organismes concernés, que le mandat du GIP (s'il est créé) soit limité à 4 ans et son intégration dans les EPST prévue à l'issue de ce mandat.

Moyen-Orient

Déclaration de la CGT :

IL FAUT INTERROMPRE L'ESCALADE DE LA VIOLENCE

La Communauté Internationale ne doit pas rester spectatrice face à un engrenage de meurtres ciblés auxquels répondent des attentats suicides qui servent eux-mêmes d'arguments pour des bombardements et de nouveaux assassinats. Cet engrenage conduit à encore plus de victimes civiles et anéantit toutes possibilités de solution au conflit. Le Conseil de Sécurité de l'ONU, dont fait partie la France, doit décider l'envoi d'une force internationale d'interposition plus que jamais indispensable et urgente.

La France et l'Union européenne ne peuvent plus se contenter de déplorer le nombre de victimes. Elles doivent agir pour qu'enfin les résolutions de l'ONU soient mises en œuvre et respectées par le processus de négociation à partir des recommandations du rapport Mitchell.

Nous œuvrons avec toutes les forces qui, en Israël et en Palestine, refusent de céder à la terrible logique " le sang appelle le sang " pour que, dans ces moments tragiques, l'espoir d'une paix juste et durable puisse renaître.

Montreuil, le 4 décembre 2001

2002ELECTIONS PRUD'HOMMALES

Par Michel COUSY

700 000 syndiqués de la CGT dans la bataille de l'élection des Conseils de Prud'hommes,

Le SNTRS-CGT est concerné dans cette bataille, pour quatre raisons :

1. Nous avons des salariés directement concernés par cette élection dans notre secteur recherche, car ces salariés sont sur des emplois de droit privé. Historiquement, pour la plupart d'entre eux, ces emplois privés proviennent du service public privatisé ou externalisé. Ces salariés appartiennent à des entreprises, associations, collaborations scientifiques, et ils travaillent de façon permanente dans nos laboratoires ou dans nos campus, il s'agit :

- des personnels sur contrat-emploi-solidarité (CES et CEC, emplois jeunes,..)
- des personnels de nettoyage,
- des personnels de restaurants
- des personnels de gardiennage
- des personnels de maintenance, d'entretien, de gestion, etc
- des personnels des associations caritatives ou équivalentes
- des personnels embauchés dans le cadre de coopérations, de collaborations scientifiques, universitaires, industrielles, et internationales
- des personnels dans les GIP, GIE, société civile,
- personnels des syndicats, notamment ceux du SNTRS-CGT.

Nous sommes solidaires avec les salariés du secteur privé, car cette élection définit la représentativité des syndicats et nous voulons que la CGT gagne et se renforce au niveau national pour peser plus fort sur les enjeux sociaux.

Il y a un enjeu considérable avec le conseil de prud'homme, car il est la seule instance départementale de défense des droits de tous les salariés du secteur privé, soit près de 14 millions de salariés, ce n'est pas rien. Il faut rappeler que les CES, que nous avons défendus, ont gagné au Conseil des prud'hommes, contre le CNRS. La procédure judiciaire est toujours en cours. Ainsi que des rappels financiers ont été obtenus aux salariés de nettoyage contre leur employeur.

Plus la CGT aura d'élus, mieux seront défendus les salariés, mais c'est aussi un plus pour créer des bases CGT dans les entreprises, là où il n'en a pas.

URGENT : première bataille du SNTRS-CGT, les inscriptions sur les listes électorales

La première action, intervenir auprès de la délégation régionale pour qu'elle fasse le nécessaire pour informer les entreprises travaillant sur les campus pour l'inscription de tous les salariés sur les listes électorales.

La deuxième action, intervenir auprès des salariés par tract, affiche, réunion, avec l'UL ou l'UD pour informer les salariés sur leurs inscriptions et leurs droits.

La troisième action, participer aux distributions de tracts dans le cadre de parrainages organisés par les camarades des UL et UD pour informer les salariés.

Bon courage !

Tribune libre... Tribune libre...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

Recherche du Service Public de Recherche.

Yves BERCHADSKY

Article commencé en septembre 2000 (I et II) - Terminé en octobre 2001 (III)

Un des postulats récurrents du combat syndical aussi bien dans la CGT que dans certaines autres organisations est la « défense du Service Public de Recherche ». Ainsi quand ces maîtres mots sont lâchés plus personne n'oserait remettre en cause la justesse de la ligne politique et revendicative qui vise à défendre les « nobles causes » de Service au Public et Service par le secteur public. Or, quand on s'attache à réfléchir sur ces notions, force est de constater que d'une part la notion de « Public » a considérablement évolué, et que, d'autre part la notion de « service » est complexe multivoque sinon équivoque et que l'évolution des rapports de production n'a pas contribué à la simplifier. Force est donc de nous interroger de façon préliminaire sur les notions de « service », de « public » et évidemment de « service public » dans leurs associations à l'activité de recherche.

Car il n'est pas aussi évident que la recherche entre dans le cadre de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler un service public. Dans cette problématique s'ouvre la question de savoir si la recherche scientifique publique a pu présenter un jour les caractéristiques qui nous ont permis de la qualifier de « service ». Si c'est le cas, est-ce l'évolution des rapports de production qui ont éloigné la recherche de ses finalités premières au point que l'on puisse douter aujourd'hui que la notion de service la qualifie ?

I/ De la notion de service

Bien que son acception ait quelque peu changé avec l'évolution des rapports de production l'idée de service recouvre toujours les idées de recours immédiats pour des nécessités vitales. Depuis la notion de service de maison (serviteurs, valets, bonnes) qui assuraient directement le train d'une maison, jusqu'à la notion de services fonctionnels dans une structure de production (service production, expédition...), on voit que la notion de service infère à la notion de servitudes c'est à dire de première nécessité organisationnelle dans le cadre productif.

Si la dimension de « service de maison » s'est amoindrie avec le temps, le concept de service a envahi totalement l'espace productif. Aucune forme productive n'échappe désormais à sa séparation en service, phénomène intrinsèquement lié à la division sociale du travail. La notion est reprise dans l'espace technologique dans la « mise en service » d'appareils quelconques, l'instrument deve-

nant le supplétif du serviteur assigné à une « fonction » spéciale. On voit bien que la notion de service ne peut se séparer de la fonctionnalité immédiate.

Si on l'examine de façon fonctionnelle, on voit que la notion de service réfère de façon directe à la notion de « prestataire », prestataire à titre gratuit, onéreux, amical... La prestation de service implique de façon nette la substitution productive : à savoir l'achat ou l'échange d'un travail (émoluments pour service rendu, un service en vaut un autre). Il est, dans la notion de service, de la restitution donc de l'échange (échanger des services, rendre service). Il va de soi que dans une société de plus en plus marchande le service ne relève plus du simple échange (troc) mais d'un processus plus complexe et entièrement inséré dans l'économie. Il est donc normal qu'on « économise » les services et qu'on augmente leur coût puisque c'est dans ces processus que réside essentiellement le prélèvement du bénéfice (soit du profit). On voit d'ailleurs comment la société capitaliste tend à mercantiliser toute forme de « service » (découragement du bénévolat ou service militant).

Peut-on faire entrer la Recherche Scientifique dans le cadre des services ?

Comme on vient de le voir la notion de service ne peut être séparée de la fonctionnalité productive. Il semble, a priori, difficile d'associer les formes d'activités productrices de connaissances de la notion de service. En effet la notion de service dans la finalisation même qu'elle implique au niveau productif ne peut relever que d'un objet préexistant : un appareil « sert » à fabriquer, un ouvrier « sert » sa production, dans la lignée un chercheur « sert-il » la connaissance ? Si oui, force est d'admettre que la connaissance est un objet de production comme un autre. Donc dans une société axée sur le profit, la connaissance (la bonne ! cf. Allègre) est celle qui est rémunératrice. On voit ici le danger que nous dénonçons d'« instrumentalisation » de la recherche. Cette instrumentalisation n'y prêtons nous pas le flanc en associant simplement la notion de recherche et celle de service ?

De la même façon, pourrions nous définir un service public de la production artistique ? Il est tout à fait regrettable (mais pas vraiment étonnant) que la recherche en matière artistique soit si peu soutenue par les finances publiques dans notre pays, quand bien même recevrait-elle les subventions qu'elle mérite, la recherche artistique ne pourrait devenir un champ de service sans compromettre, par la finalisation que cette notion implique, la

liberté que cette activité nécessite.

En fait, intervient ici la différence entre recherche appliquée et recherche fondamentale. Il semble incohérent d'associer la recherche fondamentale à la notion de service alors que la recherche appliquée peut, par certains aspects, parfois sembler se rapprocher de la notion de service. Mais il est de savoir si le concept de recherche appliquée est cohérent et s'il ne s'agit pas d'un glissement sémantique créé idéologiquement pour amenuiser le sens du mot « recherche » et par là l'inféoder ou la vassaliser. Ce qu'on appelle la recherche appliquée relèverait plutôt de l'application technologique (sans aucun caractère péjoratif pour ces notions) et non pas du signifiant « recherche ». Alors dans ce sens, l'application des connaissances révélées par la recherche serait sans nul doute un service en tant que médiateur entre la connaissance et la production. Mais encore une fois cette application ne relève en aucune façon du concept de recherche mais de celui de production.

III/ De la notion de « public »

Le mot « public » est aujourd'hui tellement utilisé à tous propos qu'il en est galvaudé. Ceci ne serait pas grave si, parallèlement, il n'entraînait dans de plus en plus de concepts politiques fondateurs du système libéral. Par exemple la notion de « services publics de radio et de télévision » tend à se répandre, alors qu'il ne fait aucun doute qu'il s'agit là seulement « d'appareils idéologiques » (pour ne pas les appeler appareils de propagande ou de promotion commerciale). Pourquoi donc vilipender le mot « public » ? D'abord parce que le « public », dans son acception la plus classique, c'est ... moi...vous...nous. Donc quelque chose qui est public ne peut être mauvais puisque c'est un morceau immanent de nous même.

C'est le « public » opposé au « privé ». Selon la définition du Robert le « privé » en tant que substantif est : « où le public n'a pas accès, n'est pas admis » ou encore « l'individuel, le particulier (opposé à collectif, commun, public) ». On voit bien que le « privé » est bien défini par un « non-public » ou encore comme un « public-barré » (public-barre en logique mathématique). Or ce que l'idéologie libérale distille c'est l'apologie du « privatif » (l'exclusif), le privilège, conférer les cartes de crédit ou les séries limitées de voiture dites « privilège ». La télévision de « service public » ne diffuse-t-elle pas actuellement une émission « vie publique-vie privée » qui veut nous enseigner la « misère » de la célébrité face à la « pureté » immanente de l'ombre du lambda (Mireille Dumas oblige) ? Ainsi, en tant que mythe social, « le privé » s'institue en lieu totalement individué (opposé au collectif), il devient le point de ralliement de l'affect. En cela le secteur privé s'inaugure en tant que « magnificat de la réalisation personnelle », il est le culte du « pouvoir » individuel face aux masses d'un « public » juge...et partie. Ainsi, le sujet magnifié présente, dans la mythologie libérale, deux facettes : la demi sphère privée et la demi sphère publique dans une dialectique simpliste et manichéenne, une lutte intrinsèque du bien contre le mal (dixit G.W. BUCH lors d'événements récents), Docteur Jekyll et Mr. Hyde du libéra-

lisme.

De la même façon que le public est spectateur volontaire (et donc actif) d'un spectacle, en signifiant des « lieux publics », l'idéologie nous implique de façon « décisionnelle » dans ce qui est désigné comme public. La télévision publique ne peut nous mentir ou nous gaver d'idéologie puisque nous en sommes le public (les acteurs en miroir). Ou, si idéologie il y a, elle est la nôtre, car nous en sommes public (donc artisans ou plutôt « auteurs » comme d'une pièce de théâtre) ; ne choisissons-nous pas nous même « nos jardins publics » pour nous y promener ? Ainsi le mot « public » drapé de mythes de liberté, de « choix librement consentis », de contraintes acceptées sous couvert du bien collectif est devenu un organe (un mot, un objet) idéologique essentiel pour masquer la division de classe des sociétés et l'exploitation qui la caractérise.

La « res publica », la chose publique, est devenue un mythe essentiel de nos sociétés. Elle est le lien essentiel des choses, le ciment quasi divin des collectivités ; au point de supprimer les « choses » (« res »), pour, dans une réduction monothéiste, ne parler plus que « du Public » (Je travaille dans « Le Public »). Le nouveau dieu nommé : Le Public c'est l'indépendance, la liberté, la non rentabilité...et tous les lieux (dieux ?) communs. Pour les « libéraux », dans sa magnanimité, « Le Public » nourrit en son sein des « inutiles », des « assistés », des « irréalistes » qui ruinent l'économie. Ainsi tel un dieu post moderne, « Le Public » est dépassé, clouons-le sur la croix du libéralisme. Et nous, apôtres de la première heure du « secteur public », par la défense inconditionnelle que nous en faisons, nous en asseyons le « règne » au sens divin du terme. Dieu intrinsèque puisque le public c'est moi, dieu extrinsèque puisque c'est aussi l'Autre (le grand Autre). Il n'est pas ici d'approuver ou pas sa crucifixion mais de prendre conscience du poids idéologique majeur du concept de « public » dans le fonctionnement des sociétés et d'éviter ainsi d'en être dupes. Ainsi tout ce qui est « d'état » est loin d'être public, vérité première mais dont il est bon de se rappeler dans le cas, par exemple, des grands appareils d'état. Les impôts, l'armée, la police sont-ils « publics » ou d'état ? La confusion est souvent ménagée sur les antennes des « services publics d'information », les impôts ...grand service public de prélèvement, la police et l'armée...grands services publics de répression. Tout ce qui est national est nôtre dit la devise tout ce qui est public devrait être nôtre (même les coups de matraques).

Enfin ce culte de la chose publique tient sans doute son caractère essentiel de toute la période qui vient de se clore : la construction, le développement puis l'effondrement du socialisme. Comme nous venons de le dire le culte du « Public » tient à sa confusion avec l'«Etat ». Or c'est justement dans la construction du socialisme que la notion d'état a profondément évolué. A la lumière de ce que nous a désormais enseigné l'histoire, il ne fait aucun doute que les états : féodal, monarchique ou républicain bourgeois, constituaient essentiellement des appareils de répression permettant de maintenir la prédominance d'une classe sur une autre. Avec l'élaboration d'une phi-

losophie politique, le Marxisme inaugure une véritable théorie de l'état. Cet apport scientifique nouveau va dans un premier temps se vérifier dans l'éclosion d'un puissant courant révolutionnaire qui débouchera en un siècle sur le « basculement » de plus des deux tiers du monde dans ce qu'il était consacré d'appeler « un état prolétarien ». En dépit de tous leurs dysfonctionnements, leur sclérose due à l'incapacité d'évoluer dans leurs pratiques et la théorie, les pays socialistes ont construit de façon inéluctable le concept de « Service d'Etat ». De la notion de collectivisation des moyens de production et du transport jusqu'aux missions éducatives et de protection civile assurées par les armées révolutionnaires, l'utopie d'un état des travailleurs oeuvrant pour les travailleurs prenait corps et, en prenant corps, se constituait en mythe. La plupart des révolutionnaires se sont référés à ces expériences (souvent en les sublimant) pour envisager un « Etat du peuple par et pour le peuple » dans leur propre pays. La poussée révolutionnaire n'est pas restée sans effet sur les régimes conservateurs qui ont du adapter leur propre appareil d'état au nouveau rapport des forces, bien sûr en durcissant la répression mais contraints par ailleurs à « lâcher du lest ». Les états bourgeois se sont « libéralisés », les démocraties populaires se sont sclérosées et lentement de glissements sémantiques en abandons théoriques, les pratiques se sont émoussées, les peuples se sont transformés en public (non plus acteurs de la politique mais spectateurs), et les concepts d'états (populaires ou bourgeois) ont lentement convergé dans les consciences vers la notion de « secteur public ». En même temps que s'affaiblissait le concept clé « d'état » (outil opératoire d'une classe) en une notion vague de « public » (observateur passif de la politique devenue monde ou mode), la notion sémantique opérante d'appareil (d'état) glissait vers la notion topologique de secteur (d'état). Constatons que c'est dans le même temps que le concept de « lutte des classes » s'estompait dans la vague de la notion de « citoyenneté ».

III/ Public au service ou service au public ?

Aujourd'hui il ne fait aucun doute que l'économie libérale tend à vassaliser la Recherche Scientifique en l'inféodant de manière directe aux lois du marché. Le phénomène de mondialisation de l'économie (phénomène décrit par Marx comme inexorable et naturel, condition essentielle de toute révolution) s'est inscrit dans l'hégémonie absolue du capitalisme. Les mouvements actuels qualifiés fort injustement par le libéralisme « d'antimondialisation » stigmatisent le refus d'inscrire le phénomène naturel d'universalisation de l'économie dans le cadre de la logique du profit. Ce détour sur la mondialisation est nécessaire car la Recherche Scientifique par la nature même de son objet est depuis longtemps mondialisée. Ainsi, dans l'« Avis des Editeurs » de l'édition de 1828 du Cours de Chimie de Gay-Lussac à l'Ecole Polytechnique trouve-t-on cette remarque édifiante :

« ...L'histoire des toutes les substances examinées dans ce Cours est aussi complète qu'on puisse le

désirer, et traitée avec la supériorité qui a valu à M. Gay-Lussac sa célébrité européenne ; elle est traitée avec cette exactitude que les talents du Professeur promettent, et comme personne mieux que lui n'est à même de connaître les travaux qui se font dans tous les pays, on peut assurer qu'elle est parfaitement au niveau des connaissances actuelles... »

Dans cet extrait, on voit bien que le référant de la Connaissance est depuis bien longtemps son « universalité » et donc sa reconnaissance internationale dans le milieu scientifique. Il n'est à aucun endroit référé à un « Public-juge » de cette qualité ou même du critère de « service rendu » par cette connaissance. C'est bien la logique même du profit qui implique la notion de rentabilité et par là même de « service rendu » comme critère d'évaluation. Rappelons-nous d'ailleurs que c'est bien le Ministre socialiste Allègre qui tentait de promouvoir comme critère d'évaluation le caractère séductif de la recherche. Cette tentative n'était pas innocente, car en référant à des critères aussi flous que la « côte d'amour auprès du public » (comme dans loft story) pour évaluer la recherche, le pouvoir social démocrate se laissait toute marge de manœuvre pour trancher sur la sélection des labos en vogue ou non sur des critères beaucoup plus prosaïques basés essentiellement sur la sacro-sainte rentabilité déguisées en « lisibilité ». Ici le « Public » devenait le cache sexe du dirigisme politique.

Certes la Recherche, par sa matérialité même, a toujours débouché sur des applications :

« ...La Chimie est devenue de nos jours une science si importante, on peut même dire si indispensable pour la plupart des professions, que les efforts faits pour en propager la connaissance ne peuvent rester sans succès, et nous ne croyons pas nous trop flatter en pensant que le cours d'un Professeur aussi illustre que M. Gay-Lussac sera favorablement accueilli, quoiqu'il ne comporte qu'une partie de la science. »

Ici encore, aucune ambiguïté, il ne s'agit pas d'un quelconque « Public » mais bien de secteurs de la production que ces connaissances nouvelles « intéressent » bien que ne référant pas à « toute la science ». Le rapport production-connaissance est synergique, il n'est engendré que par un mouvement historique actif. La recherche en tant que production de savoir (de représentations nouvelles) est en interaction avec la production technique en tant que lieu d'actes donc d'acteurs et non point de public observateur des actes.

Dans le même ordre d'idée, aucun lieu de la production humaine n'est au service d'un autre de ses lieux. Ni la Recherche n'a à être en prestation de service à la Technique ni la Technique à la Recherche. Il est de toutes les idéologies réactionnaires de chercher une hiérarchie, un classement des pratiques humaines les unes par rapport aux autres. Il est symptomatique que les épistémologies stalinienne comme « occidentales » se soient

évertuées stérilement dans les années cinquante à une classification des sciences pour savoir laquelle était « au service » de l'autre. Aujourd'hui c'est sur la même illusion réactionnaire que la Chimie en tant que discipline est vouée par nos dirigeants à être prestataire de service auprès de disciplines plus « affriolantes » telles que médecine, génome ... Certes idéologiquement le « Public » a bon dos pour soutenir que le « service » rendu par la biologie lui est plus cher que celui que lui rend la chimie, malheureusement il n'est, dans ces prétendus préférences, que l'interprète d'une logique qui lui est soufflée par l'idéologie dominante : la biologie est plus profitable en ce moment que la chimie... et ce n'est qu'un exemple. Grande est l'immanence de ce « Public » arbitre hypothétiquement impartial et juge intrinsèque et extrinsèque des activités humaines. Au dessus des lois, variable et impalpable, à la fois « Je » et l'Autre, nous devenons par moment le public de notre propre activité délivré par cette déification de l'encombrante lutte de classe substituée par la lutte d'influence des « Publics ». Ainsi de sondage d'opinion en élections se font et se défont des publics au service de l'idéologie libérale.

Si on limite la question à sa dimension purement productive, qui pourra démontrer que la recherche scientifique a pu un jour servir directement un quelconque « public » ? Le domaine d'application des connaissances nouvelles est par nature lié au système économique agissant. Essayer de faire croire que la Recherche se situe en amont du système productif est un leurre : il n'est pas de producteur qui rencontre la connaissance

en dehors de son champ de pratiques productives. Croire le contraire ce serait affirmer la dimension immanente de la pensée, c'est à dire instituer un dieux moderne : un dieux « public » observateur de sa propre contemplation. La Recherche Scientifique et ses institutions constituent bien un « Appareil Idéologique de l'Etat » en tant qu'organisation de la production, de la connaissance dans le cadre de la domination de classe. C'est ainsi que, dans tout système productif, toute connaissance peut ne pas être bonne à diffuser, par contre certaines illusions de connaissances sont largement étalées au « public » émerveillé. C'est le coup médiatique ou idéologique qui forme en « public » les masses, public dont la classe dominante a besoin pour assurer sa pérennité. Ne nous masquons pas la réalité : toute forme d'évaluation dans le cadre institutionnel ne peut être libre de cette contrainte. Le Comité National ne peut sortir de cette contradiction intrinsèque car, en étant jury public de la recherche publique, il juge spéculativement de lui même dans le cadre exclusif de l'idéologie dominante. C'est la pensée muselée qui juge de la pensée. En cela un lieu d'évaluation de la connaissance ne peut être au service de la connaissance car par sa nature même et en la jugeant, elle en bride la libre évolution. Il n'est donc pas de Service Public de Recherche, mais bien un Appareil d'Etat de Recherche en tant qu'appareil de répression et de contrôle de la classe dominante sur le développement des connaissances.

QUELQUES ECHOS DE L'IRD
Compte rendu de la rencontre du SNTRS-CGT-IRD
avec le Président de l'organisme
Paris le 4/10/2001

Etaient présents :

Pour le SNTRS de l'IRD :
Hanka HENSENS, Christophe PEUGEOT, Régine CHAUME
Pour le bureau national SNTRS : André LABORIE

Présentations :

Le président parle de ses 4 métiers successifs: Praticien et Professeur d'Université, Direction générale de la santé, Conseil d'Etat, et maintenant Président de l'IRD
Pressenti depuis le mois d'avril, il dit avoir pris le temps de s'informer sur l'IRD. Il a choisi de répondre à l'offre qui lui était faite, à cause des dimensions internationales et pluridisciplinaires de l'Institut. En poste depuis le 1^{er} octobre il a visité les personnels du siège et s'est entretenu avec près de 280 personnes...
Il est conscient du malaise existant au siège, à l'IRD en général et entre Direction et syndicats.
Il pense que ce n'est pas un hasard si c'est un médecin qui est nommé à la tête de l'Institut : l'IRD (c'est à dire les hommes et les femmes qui la composent) a besoin d'être conforté, rassuré, « chouchouté »,...

A.L. : Historique et présentation du syndicat national.

Soucis de la CGT pour que l'IRD ne devienne pas une agence de moyens.
Position de la CGT-IRD sur le contrat d'objectifs.
 Craintes sur les insuffisances du budget et des postes.

R.C. : Refus des personnels de subir une nouvelle réforme : la CGT pas entièrement satisfaite de la réforme "Lazar" mais souhaite la faire fonctionner et de l'améliorer...

Budget 2002 bien que meilleur n'est pas satisfaisant compte tenu de la résorption de l'emploi précaire, de la mise en place des 35 heures et de l'arriéré de manque de postes depuis plusieurs années...

Problème de l'évaluation des ITA, anciennement évalués par les commissions scientifiques (CSS-CGRA). Position tranchée du Directeur des Personnels (DP) qui s'en tenait à la lettre des nouveaux textes : évaluation uniquement par les CAP. Proposition de la DG, en réponse aux demandes réitérées, de faire évaluer les ITA par les CSS-CGRA au moins une fois durant la mandature des CAP....

H.H. développe les inquiétudes des ITA en matière d'évaluation, d'avancement et de déroulement de carrière, compte tenu du passé de l'IRD (l'intégration des agents contractuels locaux des TOM et des précaires sans ouverture de postes spécifiques) : absence de recrutement et d'avancement pendant plus de 5 ans... Elle pointe aussi l'importance de la pluridisciplinarité et de la mission de développement pour l'Institut et ses personnels. L'un et l'autre ont été minorisés par la réforme Lazar.

C.P. : Acceptation des chercheurs de base de la réforme "Lazar" bien que des améliorations soient indispensables...

R.C. : Problème des campagnes de mobilité interne pour l'intégration des ITA dans les UR/US : pas assez de postes proposés et les profils ne correspondent pas à tous les ITA non affectés.

Suite à l'intégration des ITA des TOM recrutés avant 1983, certains CDI souhaitent être également titularisés et bénéficier comme leurs collègues du statut de fonctionnaire : la CGT souhaite que l'on tienne compte de ces demandes, sans toutefois recommencer ce qui s'est déjà passé et nuire aux titulaires en place.

Orientations

Prés : « Je ne suis pas l'homme d'une nouvelle réforme ». Il faut rendre la réforme Lazar « praticable ».

Il va mettre en place le schéma directeur des systèmes d'information et la simplification de l'administration. Le document sur le schéma directeur des systèmes d'information est bouclé : toute l'informatique est à revoir et la somme de 68 millions de francs sur trois ans est nécessaire... Sans attendre l'accord du budget le président rendra public le document (volonté de transparence)

Il va s'attacher à respecter les attributions du DG de la

SG et du DP.

Il va être attentif au « moral des troupes » : c'est un outil de stratégie...

Il veillera à notre image tant externe qu'interne : mettra en valeur nos domaines d'excellence.

Le problème des moyens : le budget 2002 est moins mauvais mais ne permet pas de rattraper les années précédentes. Les échéances électorales ne nous permettent pas d'être assurés de l'avenir, toutefois l'actualité internationale met l'accent sur l'importance du développement et pourrait « profiter » à l'IRD.

L'IRD n'est pas un EPST comme les autres : il a une mission différente, il travaille pour le développement (Institut de Recherche pour le Développement, sans virgule après Recherche).

L'IRD ne doit pas renier son histoire, mais l'assumer entièrement.

L'existence permet de sanctuariser les recherches pour le développement et de garder la mémoire de ces recherches...

Le Premier ministre que le Président a rencontré le matin même est Jocelin : ce n'est pas neutre et il lui a demandé de venir rencontrer les chercheurs de l'IRD et les personnels.

Il s'estime complémentaire de Lazar qu'il connaissait bien en tant que Directeur Général de la Santé quand Lazar était Directeur de l'INSERM...

La réforme Lazar visait à intégrer l'IRD dans le système de recherche national (et donc a tiré l'IRD vers le Ministère de la Recherche) : c'était nécessaire mais ce n'est pas suffisant. Le Président compte demander au Ministère des affaires Etrangères de jouer son rôle de tutelle à part entière... Et si le Ministère des Affaires Etrangères ne suit pas, le président en prendra acte...

Il sera un président à plein temps et conduira la politique générale de l'Institut.

INTERNATIONAL... A propos des libertés syndicales...

Le SNTRS-CGT a adressé le fax suivant à l'ambassade de Russie à Paris

Le bureau national du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique – CGT, attaché aux libertés syndicales en tous lieux et en toutes circonstances, informé des mesures de répression qui frappent des syndicalistes cheminots, en particulier Alexandre Argounov, Anton Serov, Iouri Elistratov, s'adresse aux autorités compétentes pour qu'elles respectent le libre exercice du droit syndical, annulent les sanctions prises, réintègrent et rétablissent dans leurs droits tous les syndicalistes concernés.

Villejuif le, 3 décembre 2001

a FERC-CGT a adressé une lettre de solidarité au Président du Pakistan, au Ministre de l'Intérieur et au Gouverneur du Baloutchistan.

Le Syndicat des fonctionnaires du Pakistan, le Civil Secretariat Employees Association (CSEA), est affilié au Mouvement de défense du syndicalisme, le Pakistan Trade Union Defence Campaign (PTUDC).

En juillet 2001, organisant la défense et la revendication collective des salariés, le CSEA, après deux semaines de grève, a contraint votre Gouvernement à la signature d'un accord.

Les autorités du Pakistan n'ont pas donné suite à cet accord. En

conséquence, le CSEA lance une nouvelle grève générale depuis le 19 novembre dernier, pour exiger le respect et l'application de votre accord.

Ce qui se passe aujourd'hui est inadmissible. Les grévistes de Quetta, au Baloutchistan, ont été violemment attaqués par la police. A ce jour, de nombreuses sources syndicales et de défense des droits de la personne humaine dénombrent plus d'une centaine de syndicalistes incarcérés dans des conditions obscures. Le président et le secrétaire général du syndicat CSEA ont été arrêtés et gravement torturés par la police. En leur absence, la direction effective de la grève a été assurée par notre camarade Hameed Khan, tombé à son tour entre les mains de la police.

L'intensité de la répression antisyndicale que vous menez à Quetta s'explique par l'importance stratégique de la ville, laquelle se trouve à proximité de la frontière afghane. Le PTUDC a organisé un rassemblement à Lahore pour protester contre cette répression et pour exiger la libération immédiate des grévistes incarcérés. Une campagne du mouvement syndical pakistanais a été lancée. Dans le cadre de cette campagne, des manifestations et rassemblements sont prévus dans les principales villes du pays.

Les grévistes incarcérés reçoivent, par la présente lettre, notre entière solidarité, parmi un mouvement de vigilance et de protestation internationale contre les exactions que connaissent nos camarades dans votre pays.

La grève se poursuit actuellement, ainsi que la torture et la répression. Hameed Khan et ses camarades sont actuellement en danger de mort, et nous ne tolérons pas cet état de fait.

Nous exigeons que vous fassiez cesser dans les plus brefs délais toute arrestation sommaire de syndicalistes, tout acte de torture et toute autre exaction commise contre l'un ou l'autre des grévistes qui exigent l'application de l'accord que vous avez signé. Nous exigeons la libération des syndicalistes du CSEA détenus arbitrairement pour fait syndical, droit élémentaire reconnu dans la plupart des traités et conventions internationales.

Christian DUBOT, Secrétaire Général

Cher Christian Dubot,

Je vous remercie vivement de votre réaction rapide face à l'incarcération des syndicalistes de Quetta au Pakistan. Votre solidarité est exemplaire. Votre lettre (traduite) sera remise personnellement aux grévistes en prison. Nous avons pu organiser une visite de la prison par l'intermédiaire de journalistes membre du PTUDC (Mouvement pour la défense du syndicalisme au Pakistan). Sachez que des protestations comme celle que vous venez de rédiger ont porté leurs fruits, en ce sens que, grâce à elles, les mauvais traitements qui pouvaient mettre la vie de ces camarades en danger ont pu être évités ou en tout cas atténués.

Merci encore une fois de votre solidarité.

Greg Oxley

Directeur du journal La Riposte et coordinateur de l'action du PTUDC en France.

Chers amis,

Nous venons d'apprendre que la grève menée par le syndicat CSEA, à Quetta, Pakistan, a été victorieuse. Toutes les revendications principales des grévistes ont été satisfaites, et les travailleurs

incarcérés au cours de la grève ont été libérés. L'incarcération de plus d'une centaine de syndicalistes a fait l'objet d'un appel à la solidarité, lancé, en France, par le biais du site internet du journal La Riposte. A la suite de cet appel, de nombreuses organisations syndicales et de nombreux individus ont envoyé des lettres de protestation, et nous les remercions vivement. Nous voudrions remercier tout particulièrement les différentes instances de la CGT pour leur réaction rapide et énergique.

Il n'est pas rare, au Pakistan, que des syndicalistes subissent la torture en prison. De nombreux militants syndicaux ont été assassinés par la police ou par les milices patronales au cours de ces dernières années. A Quetta, grâce à la mobilisation exemplaire des grévistes et aux centaines de messages de protestation en provenance de l'étranger, le pire a pu être évité, et aucune perte de vie n'est à déplorer.

Voici les revendications qui ont été satisfaites par la direction de la Fonction Publique:

- 1. Une prime de 600 roupies pour tous et une augmentation de salaire de 1000 roupies pour tous les salariés embauchés depuis 1994.

- 2. La mise en service de cars supplémentaires pour la transportation des salariés vers leur lieu de travail.

- 3. Augmentation du montant de la caisse de solidarité (pour financer des "besoins spéciaux" de salariés en cas d'accident ou de maladie, par exemple) de 45 000 à 250 000 roupies.

- 4. Augmentation du fonds destiné au financement des activités sportives, de 25,000 à 300 000 roupies.

Lors d'un rassemblement organisé à Quetta pour fêter la victoire, le CSEA a voté une résolution remerciant les syndicats, les partis politiques et les individus qui, à l'échelle internationale, ont manifesté leur solidarité. Nazar Baluch, secrétaire général du CSEA, Abdul Khaliq Kakar, le président du CSEA, et Hameed Khan, le secrétaire à la communication du CSEA, ont pris la parole pour expliquer l'importance de cette solidarité internationale pendant la grève.

Quetta se trouve à la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan, ce qui explique la férocité dont les autorités ont fait preuve à l'égard des grévistes. La victoire de ces derniers est d'autant plus remarquable qu'ils se trouvent dans une zone de guerre, à quelques kilomètres seulement des cibles des bombardiers américains.

Fraternellement,
Greg Oxley

SODEXHO : « merci la direction du CNRS !! »

Par André LABORIE

En cette fin 2001, l'objectif de la Direction du CNRS de privatiser tous les restaurants est atteint, malgré l'opposition de tous les syndicats à cette « externalisation ». Cette nouvelle situation nous demande d'être très attentifs aux problèmes qui vont apparaître dans les restaurants.

1) Au plan syndical nous devons prendre en charge les questions de qualité des repas, des tarifs et de traçabilité des produits servis.

2) En tant que CGT, nous devons être attentifs aux conditions de travail et de rémunération des personnes employées par le prestataire (contrat, temps de travail, stabilité dans la fonction..).

Par sa démarche, le CNRS a permis en particulier à la « SODEXHO » de gagner le jackpot, car en région parisienne 6 restaurants sur 7 sont tombés dans son escarcelle de multinationale. Cela va lui permettre de faire grossir encore ses bénéfices au détriment de la qualité des repas servis, des conditions de travail des personnels salariés et du budget de l'action sociale au CNRS.

Voici des coordonnées utiles pour prendre contact si vous le souhaitez avec le :

Syndicat CGT SODEXHO

47 rue de la Chapelle

10^e étage 75018 PARIS

TEL 01 42 09 34 54

Ou 01 42 05 20 88.

La CGT - Culture

Union des Syndicats C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles
12, rue de Louvois 75002 PARIS
01.42.60.26.47 - 01.42.96.00.82 / 31.12 / 50.75 4 01.40.15.91.09
Mél : uspac-cgt@culture.fr

UNE MAUVAISE LOI POUR LES MUSÉES

Une délégation de l'USPAC-CGT a été reçue le jeudi 29 décembre 2001 par un conseiller du Premier ministre. Elle lui a fait part de son extrême inquiétude sur le projet de loi musées examiné l'après-midi même à l'Assemblée nationale. Ce texte organise la possibilité de vendre les collections des musées publics, protégées jusque-là par une jurisprudence constante sur la domanialité publique.

Elle a exprimé sa stupéfaction que le gouvernement ne dépose aucun amendement, comme la Constitution l'y autorise, sur le texte de la commission mixte paritaire, pour imposer l'inaliénabilité législative totale, que prévoyait le projet initial du gouvernement, et à l'exiger au moins pour les collections des musées appartenant à l'Etat.

Elle s'est étonnée qu'un gouvernement accepte ce dangereux texte de compromis, en échange d'un volet fiscal favorable aux entreprises (et bien sûr aux frais du contribuable) : celles-ci bénéficieront de réductions d'impôt non négligeables si elles aident l'Etat à acheter des trésors nationaux (oeuvres interdites d'exportation) mais également si elles les achètent pour elles-mêmes (Elles devront certes accepter leur classement comme monuments historiques mais elles pourront les revendre au bout de dix ans, en France certes, mais avec le label de "trésor national monument historique").

Elle a regretté enfin que le projet de loi ne dise rien des moyens financiers et surtout humains indispensables pour mettre en œuvre les mesures ambitieuses affichées par le projet de loi : ce n'est pas à moyens constants que l'inspection générale des musées, les conseillers musées, les services des publics (...) pourront assurer leurs nouvelles missions.

Pour des raisons incompréhensibles - ou inavouables - le Gouvernement et la gauche plurielle ont ensemble façonné une loi dont même M. Madelin n'aurait pas osé rêver.

En l'état, nous réaffirmons donc que ce projet de loi adoptée le 29 décembre dans la journée est inacceptable. L'USPAC-CGT invite l'ensemble de la communauté des musées et des citoyens à rester vigilants et combattifs sur le devenir de ce texte, qui ouvre une véritable boîte de Pandore, dont nombre de dangers ne manqueront pas de sortir.

Paris, le 3 décembre 2001

Grève au Musée de l'Homme (8/12/01)

Les personnels du Musée de l'Homme (Paris) sont en grève depuis 3 semaines contre sa liquidation programmée par le déménagement imminent de sa bibliothèque, de ses archives, de sa photothèque et des 300 000 pièces de son laboratoire d'ethnologie.

Le Musée de l'Homme, partie intégrante du Muséum national d'histoire naturelle, est un établissement de recherche et d'enseignement qui présente l'humain dans sa continuité historique et géographique, dans son unité et sa diversité, selon les approches combinées des sciences de l'Homme - anthropologie biologique, préhistoire, paléontologie, ethnologie, ethnosciences, etc.

Le président de la République, Jacques Chirac, a souhaité la création à Paris d'un musée d' "arts premiers", musée de "chefs-d'oeuvre" d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Océanie, en contradiction avec ce qu'a toujours développé le Musée de l'Homme qui a lié ces chefs-d'oeuvre à tout l'environnement humain et culturel et l'Europe serait isolée de son côté dans un autre musée dont le projet est en discussion.

Jeudi 29 novembre, le parlement votait la "loi sur les musées" qui remet en cause le principe d'inaliénabilité des collections nationales.

Vendredi 7 décembre, le gouvernement a annoncé la fermeture du Musée de l'Homme d'ici deux ans.

Le SNTRS-CGT s'associe à cet appel à vous prononcer pour le maintien du Musée de l'Homme en écrivant à :

- M. Jacques Chirac Président de la République française
Palais de l'Élysée 55, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris
- M. Lionel Jospin Premier ministre
Hôtel Matignon 57, rue de Varenne 75007 Paris

Envoyez au SNTRS-CGT une copie de vos lettres par e-mail ou par courrier, nous les transmettrons à la FERC pour les camarades du Musée de l'Homme.

UGFF : Retraites

Non, ce n'est pas la faillite annoncée !

Le rapport du C.O.R. (Conseil d'orientation des retraites) rendu public le 6 décembre, présente l'intérêt de démontrer qu'il existe des solutions pour garantir la pérennité de notre système de retraite par répartition, à la condition d'avoir la volonté politique d'assurer le financement.

Selon ce rapport,

- ** Assurer l'équilibre des différents régimes, dans les conditions actuelles, à l'horizon 2040, nécessiterait une progression de l'ordre de 4 à 6,5 points de la part du P.I.B. consacrée aux retraites.
- ** Une harmonisation des règles public-privé sur la base d'un retour aux 37,5 annuités pour tous nécessiterait une progression de 0,3 points de la part du P.I.B. consacrée aux retraites.
- ** Dans le même temps, le P.I.B. devrait doubler d'ici 2040.

On mesure bien à la lecture de ces chiffres que l'alternative dans laquelle certains voudraient nous enfermer, - à savoir : l'allongement des durées de cotisation ou la baisse du niveau des pensions servies ne présente pas un caractère d'inéluctabilité, tant pour le public que pour le privé.

D'autres alternatives existent pour assurer le droit à la retraite à 60 ans pour tous, avec 75 % des meilleures rémunérations.

Cela nécessite d'innover dans le calcul des droits à la retraite, notamment en ouvrant la possibilité de commencer à cotiser dès l'âge de 18 ans afin de couvrir les périodes de formation, d'apprentissage et de recherche d'un premier emploi.

Mais surtout, cela implique une révision de l'évolution des cotisations et, de façon prioritaire, l'engagement d'une réforme de la contribution des entreprises afin que les cotisations ne reposent plus sur les seuls salaires.

C'est un choix de société qui impose une nouvelle répartition des richesses créées, compatible avec les capacités économiques de notre pays.

Montreuil, le 11 décembre 2001

Après la publication du rapport du Comité d'Orientation des Retraites (COR) (CE 13/12/01)

Ce rapport(*) fait des constats et met en débat un certain nombre de propositions pour l'avenir des régimes de retraites. S'il semble opter pour le maintien du principe de la *répartition*, il aborde la question de l'allongement de la durée de cotisation et avance un certain nombre de propositions visant à modifier les modes de financement de la retraite, et à augmenter le niveau des cotisations.

Cela mérite que nous débattions sérieusement de ces questions dans notre syndicat. Et, également que nous agissions sans délai pour nos revendications (Voir document du 23ème congrès du SNTRS-CGT) :

—Défendre et améliorer le code des pensions des fonctionnaires et obtenir le retour aux 37,5 annuités pour les non-titulaires et tous les autres salariés pour une retraite à taux plein.

—Combattre toute tentative gouvernementale de mettre en cause les régimes de retraite par répartition et les régimes spécifiques par l'allongement du nombre d'annuités, l'introduction du régime par capitalisation ou l'augmentation des cotisations.

—Lutter pour améliorer le régime de retraite de la Fonction publique et le régime complémentaire IRCANTEC pour les non-titulaires (revalorisation, réversion, validation, régime dépendance ...)

—Obtenir :

- l'intégration des primes dans le calcul des droits à pension.

- la gratuité de la validation pour la retraite des années de non-titulaires et le remboursement des sommes déjà versées.

- l'autorisation de validation pour les périodes travaillées à mi-temps, sans exception.

- pour les agents à temps partiel la prise en compte à temps plein de la durée de service pour le calcul du droit à pension

- la prise en compte des périodes d'études pour le calcul du droit à pension par un système de validation par rachat d'années forfaitaires pour le diplôme le plus élevé obtenu (3 ans pour une licence par exemple).

- des bonifications pour les missions accomplies dans des conditions extrêmes, quel que soit l'Etat exerçant la souveraineté.

- la revalorisation du montant du minimum de pension et de la valeur du point IRCANTEC pour les non-titulaires en fonction de l'évolution globale des rémunérations dans la Fonction Publique.

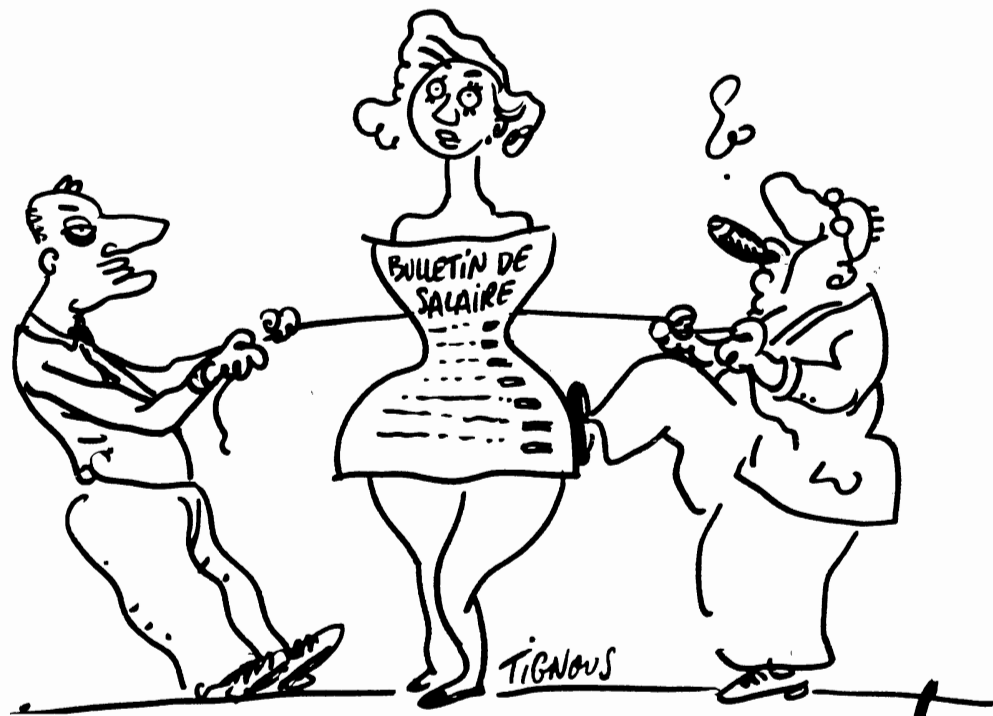
- la péréquation pour toutes les mesures touchant la grille de rémunération des fonctionnaires en activité. En particulier, porter le minimum de pension à 6375 F (soit 75% du minimum de rémunération revendiqué).

- le droit à la cessation anticipée d'activité sans condition d'âge pour ceux qui totalisent 37,5 ans de cotisation soit au régime des pensions civiles et militaires soit au régime de base de la Sécurité Sociale et 15 ans de services militaires et civils effectifs, avec un revenu de remplacement égal à 75% du traitement pour tous (titulaires et non titulaires). Obtenir des recrutements en remplacement de même niveau et de même localisation.

- supprimer l'obligation d'avoir effectué 25 années de service pour pouvoir bénéficier de la Cessation Progressive d'Activité.

(*) Vous pouvez vous procurer le rapport (284 pages) ou le Dossier de presse (27 pages) sur le site du Premier Ministre (WWW.premier-ministre.gouv.fr)

bousculer les préjugés ça nous fait tous avancer



égalité des salaires homme-femme
On a tous à y gagner